

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE ONZIÈME
SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 9 mars 2006, à 10 h 05

Présidence: M. PARK In-kook (République de Corée)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 1011^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'aimerais tout d'abord souhaiter une chaleureuse bienvenue aux femmes représentant le Groupe de travail pour la paix, du Comité des ONG sur la condition de la femme, qui, comme lors des années précédentes, ont participé à un séminaire à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Les membres des organisations non gouvernementales de femmes qui ont participé cette année au séminaire sur le thème: «Uranium: de l'uranium appauvri aux matières fissiles» sont parmi nous aujourd'hui et, conformément à une longue tradition, elles ont adressé un message à la Conférence du désarmement.

Toutefois, avant de donner lecture de ce message, je vais donner la parole à l'Ambassadeur de Croatie, M. Gordan Markotić, qui préside l'Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa, et qui prendra la parole à l'occasion du septième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention.

M. MARKOTIĆ (Croatie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire combien nous sommes satisfaits de vous voir présider cette instance. Nous sommes sincèrement convaincus qu'avec les cinq autres Présidents de la session de cette année, vous conduirez cette auguste instance vers la reprise de son travail de fond et l'aidez à reconquérir son statut unique en matière de désarmement et de limitation des armements au plan mondial.

Mercredi dernier 1^{er} mars, nous avons célébré le premier anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, communément appelée la Convention d'Ottawa.

D'une façon générale, la Convention d'Ottawa se porte à merveille, ce que nous devons en grande partie à la compétence de notre prédécesseur à la présidence, l'Ambassadeur d'Autriche, M. Petritsch, et de son équipe qualifiée, qui, l'année dernière, ont sans faillir guidé nos efforts vers l'instauration d'un monde exempt de mines. Pendant notre présidence, nous ferons le maximum pour poursuivre sur la même voie, celle de la réalisation de nos objectifs communs.

Comme la plupart d'entre vous le savez, cette Convention est le fruit d'un partenariat unique entre les gouvernements et la société civile. C'est pourquoi nous saluons tout particulièrement les efforts menés par la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et par le CICR pour faire que cette Convention existe. Inspirés, notamment, par cet exemple, nous souhaiterions une participation accrue de la société civile aux travaux de cette auguste instance. Nul doute que la Convention sur l'interdiction des mines est un exemple réjouissant au milieu de la dureté des temps sombres que connaît le multilatéralisme.

J'aimerais maintenant vous informer des derniers chiffres et des derniers événements survenus dans la vie de cette Convention. Environ les trois quarts des États du monde (149 exactement) sont désormais parties à la Convention, et certains signes laissent entendre que prochainement – c'est-à-dire d'ici la prochaine réunion des États Parties, qui doit avoir lieu à Genève en septembre prochain – ce nombre sera augmenté de quelques États. Bien que 45 pays

(M. Markotić, Croatie)

ne l'aient pas encore signé, il convient de souligner que la Convention a institué une nouvelle norme internationale qui est également respectée par la majorité des États qui, pour diverses raisons, n'y ont pas encore adhéré, mais ne voient néanmoins que des avantages dans son application. Suite à cette évolution, les mines antipersonnel sont beaucoup moins utilisées qu'auparavant, leur production ralentit et leur commerce a pratiquement cessé. De plus, les États parties à la Convention ont mené à bien la destruction de leurs stocks de mines, respectant ainsi scrupuleusement les délais stipulés dans la Convention. Par ailleurs, lorsqu'on songe que 2009, année fixée pour l'achèvement des opérations de déminage pour les premiers pays à devenir parties à la Convention, approche à grand pas, il est intéressant de noter que la mise en œuvre de cet objectif à court terme, qui est le plus important fixé par la Convention, s'effectue à un rythme conforme aux prévisions. Enfin et surtout, les victimes de ces armes particulièrement odieuses sont beaucoup mieux prises en charge, tandis que les nouvelles victimes déplorées chaque année sont bien moins nombreuses qu'il y a quelques années encore.

Comme vous le savez probablement tous, la sixième Assemblée des États parties à la Convention sur les mines antipersonnel s'est tenue du 28 novembre au 2 décembre 2005, à Zagreb, en Croatie. Cette assemblée est la première qui a suivi la première Conférence d'examen – le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines antipersonnel – et, en tant que telle, son principal objectif était d'évaluer la mise en œuvre, un an après son lancement, du Plan d'action de Nairobi, document ambitieux qui comprend 70 mesures destinées à orienter les efforts entrepris par les États parties «afin que cessent, pour tous les êtres humains et à jamais, les souffrances causées par les mines antipersonnel». Dans le même temps, les États parties réunis à Zagreb avaient pour objectif de fixer des buts et des priorités pour l'année à venir et de se donner un élan suffisant pour arriver jusqu'à la Conférence d'examen de 2009. Cette évaluation de la mise en œuvre et cet effort ambitieux de définition des priorités ont été reflétés dans le principal résultat de la sixième Assemblée des États parties, à savoir le rapport intérimaire de Zagreb.

Puisque beaucoup d'entre vous se trouvaient à Zagreb, je ne vais pas faire un récapitulatif détaillé de tout ce qui a été fait depuis la première Conférence d'examen. Toutefois, j'aimerais, si vous me le permettez, vous informer des derniers événements.

S'agissant de l'universalisation de la Convention, depuis le Sommet de Nairobi de 2004, cinq nouveaux États ont ratifié la Convention ou y ont adhéré, portant à 149 le nombre d'États devenus officiellement parties à cette dernière. Tout récemment, l'Ukraine et Haïti ont déposé leurs instruments de ratification, respectivement le 27 décembre dernier et le 15 février dernier.

S'agissant des stocks, à l'issue du Sommet de Nairobi, 16 États parties n'en avaient pas encore achevé la destruction. Tout récemment, l'Algérie a achevé son programme de destruction. Il ne sont aujourd'hui plus que 14 États parties à ne pas encore avoir achevé la destruction de leurs stocks de mines antipersonnel.

S'agissant du déminage, après le Sommet de Nairobi, le Suriname a indiqué qu'il s'était acquitté de ses obligations au titre de l'article 5 de la Convention et avait détruit toutes les mines antipersonnel dans les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle. Par ailleurs, au cours de la sixième Assemblée des États parties, le Guatemala a, lui aussi, annoncé avoir atteint cet objectif, devenant ainsi le sixième État partie à communiquer une telle information.

(M. Markotić, Croatie)

Enfin, s'agissant de l'aide aux victimes, beaucoup des 24 États ayant signalé un nombre élevé de rescapés de l'explosion d'une mine antipersonnel ont, pendant le plus clair de l'année 2005, établi des objectifs d'aide aux victimes concrets et ciblés dans le temps afin d'orienter leurs efforts en matière de réadaptation et de réinsertion des personnes touchées.

Pour résoudre les problèmes de sécurité conformément aux prescriptions de la Convention d'Ottawa, chaque État partie doit promouvoir deux concepts fondamentaux: responsabilité et coopération. Ces deux notions constituent l'ossature de la Convention, mais elles doivent aussi être à la base de relations internationales saines, particulièrement dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements. Dans l'exercice de leur souveraineté, les États parties à la Convention sont responsables de ce qui se passe à l'intérieur de leurs frontières, ce qui comprend tout particulièrement le bien-être de tous leurs citoyens. Dans le contexte de la Convention, cela signifie que les États tels que la Croatie, qui ont signalé l'existence de zones minées et d'un nombre significatif de victimes des mines, sont, en dernier ressort, responsables de la réadaptation et de la réinsertion des personnes touchées, ainsi que du déminage de tout secteur relevant de sa juridiction ou de son contrôle. Dans le même temps, il ne faut pas oublier qu'aux termes de l'article 6 de la Convention, chaque État partie qui est en mesure de le faire doit fournir une assistance aux États touchés qui en auraient besoin. Les centaines de millions de dollars qui, ces dernières années, ont été dépensés dans le contexte des opérations de déminage et de réadaptation prouvent à quel point les pays donateurs se sont montrés à la hauteur de leur tâche. Néanmoins, malgré leur volume substantiel, les fonds générés jusqu'à présent sont insuffisants. Les pays touchés ne disposent pas des ressources nécessaires pour toutes leurs activités de lutte contre les mines, notamment les opérations de déminage, qui constituent l'objectif à court terme le plus important inscrit dans la Convention. C'est pour faire face à cette obligation, qui est la plus coûteuse et représente le problème le plus urgent pour tous les États parties, alors que s'approche la date butoir du 1^{er} mars 2009 fixée aux premiers États à devenir parties à la Convention pour achever leurs opérations de destruction des mines, que les efforts doivent se multiplier.

Enfin, nous estimons que tous les États qui ont fait de la sécurité une priorité doivent travailler à la réalisation des objectifs énoncés dans la Convention. N'oublions pas qu'il incombe au même titre aux États exempts de mines et aux États touchés, en tant que parties à la Convention, de consacrer un maximum de moyens financiers, techniques et pédagogiques pour débarrasser le monde des mines antipersonnel. C'est seulement en acceptant cette responsabilité collective et en travaillant en coopération que nous parviendrons à notre objectif, celui d'un monde plus sûr, exempt de mines antipersonnel.

Permettez-moi de conclure en disant que, selon nous, la Conférence du désarmement pourrait s'inspirer de l'esprit de responsabilité et de coopération qui règne entre les États parties à la Convention d'Ottawa, afin de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve enfermée depuis huit ans.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Croatie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je vais maintenant donner lecture du message adressé à la Conférence du désarmement par les participantes au séminaire organisé à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

(Le Président)

Mesdames et Messieurs,

Nous avons espéré pouvoir vous donner lecture directement de ce message en 2006, pour la première fois en 20 ans, c'est-à-dire depuis que nous adressons régulièrement des messages à la Conférence du désarmement. Or, malgré tout le soutien que nous avons reçu au cours des dernières semaines, il apparaît encore impossible de voir une représentante de la société civile s'exprimer à cette tribune une fois l'an, à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Bien que déçues de n'avoir pu donner lecture de notre propre déclaration, nous voyons aussi dans cette impossibilité le signe de toute la puissance de la société civile et, plus particulièrement, des ONG de femmes. Nous voudrions tout spécialement remercier les ambassadeurs et les représentants qui ont parlé avec tant d'éloquence en notre faveur, demandant que nous soit accordée la possibilité de nous exprimer nous-mêmes.

L'histoire de la Journée internationale de la femme remonte à 1909. Cette journée a toujours été étroitement liée à l'engagement des femmes en politique. À la Conférence du désarmement, 13 % seulement des délégations d'États membres sont dirigées par des femmes. Cette année, la société civile dans le monde célèbre la Journée internationale de la femme en protestant contre la guerre, en faisant campagne pour le désarmement nucléaire et en exigeant la parité entre les sexes à tous les niveaux de décision. Comme nous l'avons toujours fait depuis 1984, nous nous faisons les porte-parole des femmes devant la Conférence du désarmement.

Il y a longtemps que les ONG sont considérées comme la conscience de la communauté internationale, mais nous avons aussi un rôle concret. Chaque semaine, nous sommes à la galerie, d'où nous écoutons les débats publics, avant de les retransmettre aux intéressés du monde entier. Nous vous proposons un nombre croissant de ressources, nous sommes un lien avec le public, une source de compétences techniques, des détentrices d'archives et une mémoire institutionnelle.

Notre utilité dans ce domaine est largement reconnue et nous avons, au fil des ans, établi des liens de collaboration fructueux avec les gouvernements. Il est temps que vous reconnaissiez officiellement notre action et que vous examiniez les meilleures pratiques établies par d'autres instances internationales de désarmement. La Conférence a tout à gagner d'une plus grande transparence et d'un renforcement de ses liens avec le monde extérieur. Nous sommes heureux de travailler avec vous à cette fin.

Étant observatrices de cette instance depuis des dizaines d'années, nous aimerions, si vous nous le permettez, vous faire part de quelques commentaires, de la galerie. S'agissant du programme de travail que vous ne parvenez plus à adopter depuis neuf ans, nous constatons non seulement que la plupart des gouvernements appuient la proposition dite des cinq Ambassadeurs visant à créer des comités spéciaux sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le désarmement nucléaire et les garanties de sécurité négatives, mais aussi qu'aucun État n'a manifesté d'opposition à cette proposition en séance plénière. On nous dit que la Conférence du désarmement n'est pas plus proche du consensus, mais on ne nous dit pas pourquoi. Le monde aimerait savoir qui s'oppose à la proposition des cinq Ambassadeurs

(Le Président)

et pourquoi, et quelles autres propositions seront faites pour parvenir à un consensus sur un programme de travail.

Nous n'avons pas non plus entendu un seul État s'opposer publiquement à l'idée d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Si le seul obstacle à l'ouverture de négociations est l'incapacité de la Conférence à parvenir à un consensus sur un programme de travail, nous nous attendons à assister à des efforts importants, notamment de la part des principaux acteurs, pour faire en sorte que la question d'un tel traité soit examinée dès cette année. Les Présidents de la session de 2006 vous ont donné une excellente occasion de vous pencher sur les aspects techniques et d'examiner les points de convergence dans les domaines les plus sensibles. Tout examen sérieux devra faire appel à des spécialistes venus du monde entier et des différentes capitales. Nous espérons voir ici en mai prochain les membres du comité sur l'arrêt de matières fissiles, nouvellement formé, et des experts venus de vos capitales respectives. Nous espérons assister à un débat approfondi sur la vérification et les stocks existants. Nous espérons que ces discussions constitueront une sorte de prénégociation qui permettra d'élaborer le cadre de futures négociations. Nous espérons également que ces discussions seront suffisamment riches pour restaurer la confiance en la Conférence, de sorte que les négociations puissent commencer dès que possible. L'importance que nous accorderons à cet exercice aura une influence significative sur l'opinion que le reste du monde se fera de la capacité de la Conférence à travailler sans l'aide d'autres instances.

Les ONG sont prêtes à appuyer et encourager toute prénégociation et toute négociation d'un traité visant les matières fissiles. Cette année, le séminaire organisé à l'occasion de la Journée internationale de la femme a porté sur la question d'un tel traité et sur ses liens avec la non-prolifération et le désarmement. Ce traité devra être vérifiable, la vérification étant un élément indispensable de tout régime de non-prolifération et de désarmement. Nous pensons que, tout comme la communauté internationale s'est assurée de pouvoir vérifier l'application du TICE avant de le négocier, la science permettra de prouver qu'un traité visant les matières fissiles est vérifiable. Nous souhaitons que les négociations commencent dès que possible. Si elles commencent avant que vous parveniez à un consensus sur la question de la vérification, nous sommes convaincus que ces questions pourront être réglées dans le courant des négociations.

Nous pensons que le désarmement nucléaire constitue un objectif atteignable et qu'il sera atteint. Nous savons qu'il existe des difficultés et des obstacles sur la voie d'une paix et d'une sécurité internationales véritables, mais notre confiance dans la capacité de cette instance à surmonter ces obstacles reste forte.

Ainsi se termine ce message, qui nous a été adressé par le Groupe de travail pour la paix, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté et l'Alliance internationale des femmes.

Au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel, je tiens à remercier les participantes au séminaire marquant la Journée internationale de la femme de leur message, ainsi que des efforts inlassables et résolus qu'elles mènent pour promouvoir le désarmement, la paix et la sécurité pour tous.

(Le Président)

Avant de passer à la phase suivante de nos débats, j'aimerais faire mes adieux à l'Ambassadeur Tim Caughley, Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande à la Conférence du désarmement, dont le mandat prend fin aujourd'hui.

L'Ambassadeur Caughley est arrivé à la Conférence du désarmement en février 2002. Sa volonté sans faille de résoudre les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence et de faire en sorte que la Conférence commence un travail de fond a été particulièrement manifeste durant sa présidence, l'année dernière. Nous connaissons tous le professionnalisme et l'enthousiasme qu'il a manifestés dans le cadre d'autres instances de désarmement, particulièrement lors de la Conférence d'examen du TNP de 2005 et des réunions de son comité préparatoire. Nous avons tous hâte de le revoir prochainement parmi nous, lorsqu'il reviendra dans cette ville en tant que Directeur du Service de Genève du Département des affaires de désarmement et Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement.

Les orateurs suivants sont inscrits sur la liste de la séance plénière d'aujourd'hui: Algérie, Australie, Autriche, Malaisie, Afrique du Sud, Argentine, Canada, Suisse, Japon, Afrique du Sud, République arabe syrienne, Israël, Nouvelle-Zélande et Norvège.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, M. Hamza Khelif.

M. KHELIF (Algérie) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, permettez-moi d'évoquer un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour de notre séance plénière d'aujourd'hui, mais dont l'importance est telle, que j'ose l'aborder, non sans demander l'indulgence des membres de la Conférence. Je tiens en effet à vous remercier et, par votre entremise, à remercier les membres de la Conférence, d'avoir, en application du paragraphe 34 du Règlement intérieur de la Conférence, invité le Représentant permanent de la Croatie à s'exprimer devant la Conférence à l'occasion de l'anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa.

Avant d'en venir à la Convention d'Ottawa, j'aimerais dire que je regrette que la situation de la Conférence du désarmement n'ait pas permis aux organisations non gouvernementales de faire une seule déclaration, et ce depuis maintenant un an. Cela est d'autant plus surprenant que la Conférence se retrouve ainsi privée de la possibilité de bénéficier de l'expérience des ONG dans la promotion de la paix et de la sécurité, une situation qui tranche avec celle d'autres instances. La Convention d'Ottawa, dont nous allons parler, offre un exemple saisissant de ce que peut être le succès d'une telle participation.

Vous le savez, le 1^{er} mars dernier, nous avons célébré le septième anniversaire de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, également connue sous le nom de Convention d'Ottawa. J'ai demandé à prendre la parole aujourd'hui pour parler de l'importance de cet instrument international, de ce qui a été réalisé, et des obstacles rencontrés.

Les mines antipersonnel sont des armes qui frappent sans discrimination et qui représentent une menace considérable et durable, particulièrement pour les civils, car elles engendrent des infirmités permanentes et entraînent parfois la mort. La fin d'un conflit ne signifie pas la fin des explosions, d'où l'apparition de nouvelles victimes. Le phénomène se prolonge pendant des décennies, tant que des mines restent enfouies ça et là.

(M. Khelif, Algérie)

La puissance destructrice de ce fléau est considérable. Le Secrétaire général de l'ONU l'a fort bien décrite en 1998, dans son rapport sur les activités d'aide au déminage. Au paragraphe 160 de ce rapport, le Secrétaire général fait observer que les mines terrestres sont particulièrement pernicieuses car elles compromettent aussi bien le développement à long terme que l'aide humanitaire à court terme partout où elles sont présentes, elles constituent en permanence une menace grave. Comme l'indique Handicap International dans son rapport sur les droits des victimes des mines, ces armes ont un impact non seulement sur l'environnement, mais surtout sur les conditions de vie des êtres humains. Il ne saurait y avoir de justification à l'utilisation de ces armes, du fait, en particulier, des dégâts qu'elles provoquent, dégâts qui sont considérables au regard de leur valeur stratégique et militaire très limitée.

Nous demeurons persuadés que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel apporte une solution complète et définitive à ce problème. Elle fixe les normes juridiques de l'interdiction et de l'élimination totales de ces armes. Elle est également un exemple de coopération multilatérale, de solidarité internationale et de partenariat entre toutes les parties au sein de la communauté mondiale, y compris les gouvernements, les organisations non gouvernementales et la société civile. Elle démontre toute l'importance des efforts concertés entrepris pour faire en sorte que les mines ne fassent plus de nouvelles victimes et pour manifester une solidarité avec les victimes présentes. Elle traduit l'effort humanitaire mené pour bannir cette arme du lexique de l'humanité et constitue un des fondements du droit international, ainsi qu'un instrument de sa disparition totale. Elle est aussi un important gage de confiance entre les pays.

L'Algérie, qui est profondément attachée à la promotion de la paix et de la sécurité internationales, a adhéré à la Convention d'Ottawa et à la plupart des instruments internationaux de non-prolifération et de désarmement. La question des mines antipersonnel est très importante pour notre pays, car elle est inscrite dans l'histoire contemporaine du peuple algérien. Elle évoque pour nous les champs de mines de Challe et Morice créés par les forces coloniales le long de notre frontière orientale avec la Tunisie, et de notre frontière occidentale avec le Maroc pour empêcher les Algériens de reconquérir leur souveraineté nationale. Chaque fois qu'une mine explose dans ces régions, faisant une nouvelle victime, nous nous remémorons la tragédie du colonialisme.

L'Algérie est déterminée à contribuer à la lutte contre les mines antipersonnel. Depuis le rétablissement de sa souveraineté nationale, en 1962, l'Algérie s'efforce de se débarrasser de cet instrument de mort et de mutilation. Depuis que nous avons ratifié la Convention d'Ottawa, en 2001, nous faisons de notre mieux pour honorer tous nos engagements. En novembre 2005, l'Algérie a achevé la destruction de ses stocks de mines antipersonnel, en application de l'article 4 de la Convention. Ce processus a été achevé plus rapidement que prévu et a été supervisé par le Président de la République en personne, ce qui démontre toute l'importance que notre pays, jusqu'au plus haut niveau du pouvoir, attache à cette question.

Lors de la sixième Assemblée des États parties, tenue à Zagreb, capitale de la Croatie, en novembre 2005 (nous tenons d'ailleurs à remercier la Croatie d'avoir accueilli cette manifestation), nous avons eu le loisir d'évaluer les progrès faits dans la mise en œuvre du Plan d'action de Nairobi pour la période 2005-2009, destiné à faire cesser les souffrances causées par

(M. Khelif, Algérie)

les mines antipersonnel. Même si les résultats sont généralement bons, ils sont encore insuffisants. Au total, 149 États sont parties à la Convention. Plus de 38 millions de mines ont, à ce jour, été détruites par les États parties. De meilleurs services de santé, ainsi qu'une assistance psychologique, sociale et économique, sont proposés aux victimes, et nous ne devons pas oublier les fonds fournis par les pays donateurs pour aider les pays touchés, ni les opérations de déminage menées dans diverses régions. Il y a tout lieu d'être optimiste pour l'avenir de l'action internationale. On a observé une diminution importante de l'utilisation, de la production et du transfert de mines. Certains États qui ne sont pas parties à la Convention se sont engagés à respecter certaines des normes inscrites dans ce texte. Ma délégation tient à remercier tous les États non parties qui ont soumis de leur plein gré des rapports concernant les mesures prises dans l'intérêt de la transparence. Nous espérons que ces mesures déboucheront sur une ratification de la Convention.

Le fait que nous rappelons ces résultats positifs ne veut pas dire pour autant que tout soit parfait. Ils sont encore 46 États à ne pas avoir adhéré à la Convention, parmi lesquels 22 sont membres de la Conférence du désarmement. Le nombre des victimes déplorées chaque année demeure élevé. Selon le rapport publié en 2005 par la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, on dénombre chaque année entre 15 000 et 20 000 victimes, réparties dans 98 pays, dont certains ne sont pas parties à la Convention. Qui plus est, selon une étude consacrée aux victimes dans 13 pays, 96 % des victimes sont des civils et 24 % sont des enfants de moins de 15 ans. On trouve encore ces mines sur des portions importantes de territoire réparties dans 45 pays parties à la Convention et 10 pays non parties.

L'ampleur de la tâche et la noblesse de l'objectif nous poussent à insister sur l'importance de l'universalisation de la Convention. La plupart des pays touchés sont des pays en développement et, en adhérant à la Convention, ces pays ont montré leur volonté de mettre un terme à ce fléau. De toute évidence, ils souhaitent respecter l'ensemble de leurs engagements dans les délais impartis. Toutefois, la route est encore longue. Le manque de ressources financières, humaines, techniques et institutionnelles risquent de paralyser leurs efforts. L'Assemblée tenue à Zagreb a montré que la mise en œuvre de la Convention était complètement dépendante des ressources disponibles, notamment en ce qui concerne les opérations de déminage et l'aide aux victimes. Nous invitons par conséquent les pays donateurs à faire davantage encore pour développer leur assistance matérielle et technique, conformément à l'article 6 de la Convention.

Le fait que de nombreux États ne soient pas encore parties à la Convention empêche véritablement d'apporter une aide efficace aux victimes des mines et d'atteindre les objectifs humanitaires nobles que la Convention proclame.

Je réitère l'appel lancé par mon pays à tous les États qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils adhèrent à la Convention dès que possible, de préférence avant la deuxième Conférence d'examen prévue pour 2009, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement.

En conclusion, nous espérons que tous les États membres de la Conférence travailleront ensemble, suivant en cela l'exemple des parties à la Convention d'Ottawa, pour débloquer la situation dans cette instance et promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, M. Craig Maclachlan.

M. MACLACHLAN (Australie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, depuis l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, il y a sept ans, la communauté internationale a fait des progrès considérables dans ses efforts pour débarrasser le monde de ces armes odieuses. Au cœur de ce succès, il y a le partenariat entre les 149 États parties et la communauté des ONG. En travaillant ensemble, nous avons, ces dernières années, éliminé plus de 63 millions de mines stockées, déminé des terres indispensables au développement de régions pauvres et aidé les victimes à reconstruire des vies brisées par la violence d'un pas malencontreux.

L'Australie est vivement encouragée par le fait qu'une norme interdisant les mines terrestres s'impose de plus en plus, ainsi que l'atteste le recul de l'utilisation de ces armes, que ce soit par les États ou par les agents non étatiques. Mais trop d'États ne sont pas encore parties à la Convention, les terrains minés sont encore trop nombreux et les mines font encore des victimes innocentes.

Cette semaine, nous avons célébré la Journée internationale de la femme. Nous sommes conscients des souffrances particulières qu'endurent les femmes touchées directement ou indirectement par les mines antipersonnel. Les mines ont un impact particulièrement cruel sur le bien-être économique et la situation sociale des femmes et des filles, qui constituent souvent les membres les plus vulnérables de la société. Les femmes jouent pourtant un rôle essentiel dans la lutte contre les mines, que ce soit au niveau local ou à l'échelon national ou international.

L'Australie a renouvelé son appui à la campagne contre les mines en s'engageant à porter sa contribution financière à 75 millions de dollars des États-Unis sur les cinq années à venir. Les fonds seront affectés à une nouvelle stratégie de l'action antimines axée sur l'aide aux pays de notre région touchés par ce phénomène ainsi qu'aux rescapés et aux communautés touchées. Par ailleurs, en tant que Président désigné de la septième Assemblée des États parties, l'Australie espère tirer parti des résultats obtenus par la présidence croate pour nous rapprocher de l'élimination des souffrances provoquées par les mines.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à M. Markus Reiterer, représentant de l'Autriche.

M. REITERER (Autriche) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre direction, permettez-moi d'emblée de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de notre appui et de notre coopération indéfectibles. Je tiens également à exprimer toute notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de Pologne, M. Rapacki, qui n'a épargné aucun effort pour faire progresser notre cause commune et faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse. Je saisis également cette occasion pour adresser nos vœux les meilleurs à l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande, M. Tim Caughley, dans ses nouvelles fonctions; nous serons très heureux de le revoir à Genève le moment venu.

Mercredi 1^{er} mars, nous avons célébré le septième anniversaire de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

(M. Reiterer, Autriche)

Cette convention est un exemple de premier plan de la façon dont la société civile et les États peuvent travailler ensemble dans un esprit de partenariat, de transparence et de coopération. Le remarquable succès de la Convention montre que la coopération multilatérale peut donner des résultats si elle porte sur un domaine bien délimité et se fait dans un esprit de concertation.

En 2004, l'Autriche a eu le privilège de présider la première Conférence d'examen, le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines. Nous sommes encouragés de constater que le rapport intérimaire de Zagreb, qui s'inscrit dans la quête des buts et objectifs du Plan d'action de Nairobi, a été accueilli favorablement l'année dernière par la sixième Assemblée des États parties. Ce rapport a permis de mesurer les réalisations accomplies au cours de la première année de mise en œuvre du Plan d'action de Nairobi. De même, il fixe clairement les domaines d'action prioritaire incombant aux États parties, aux Coprésidents et au Président désignés d'ici à la septième Assemblée. Je saisis cette occasion pour rendre hommage au Gouvernement croate, qui a présidé avec succès la sixième Assemblée, et le féliciter pour la qualité de l'accueil dans la ville de Zagreb. Le fait que l'Assemblée des États parties s'est tenue dans un pays d'Europe touché par le problème des mines est symbolique.

Aujourd'hui, nous pouvons célébrer des progrès considérables. L'utilisation des mines antipersonnel a diminué dans des proportions significatives au cours de ces dernières années, et la production et le transfert de ces armes ont pratiquement totalement cessé. Le nombre annuel des victimes des mines a encore baissé de façon importante, et de nombreux rescapés bénéficient aujourd'hui de soins améliorés. Cent quarante-neuf États ont ratifié la Convention et accepté l'approche globale préconisée pour faire cesser à jamais et partout les souffrances provoquées par les mines antipersonnel.

L'Autriche demeure résolue à consolider les réalisations enregistrées à ce jour, à contribuer au renforcement de la coopération engagée au titre de la Convention, et à faire le maximum pour résoudre les difficultés qui sont devant nous. J'aimerais conclure en engageant tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention à la ratifier ou à y adhérer dès que possible.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Autriche. Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie, M. Yusri.

M. WAN AZNAINIZAM YUSRI (Malaisie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, la Malaisie a, elle aussi, souhaité prendre la parole pour se joindre à tous ceux qui se sont déjà exprimés à l'occasion du septième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa. Permettez-moi d'emblée, au nom de la délégation malaisienne, de féliciter publiquement la Croatie pour l'excellent travail qu'elle a réalisé alors qu'elle présidait la sixième Assemblée des États parties à la Convention.

La Convention d'Ottawa est importante, car elle constitue le fondement juridique de l'interdiction de toutes les mines antipersonnel au niveau international. La Convention offre également à la communauté mondiale un cadre de coopération internationale en matière de déminage, de destruction des mines et de réinsertion économique et sociale des victimes de ces terribles armes. Selon la Malaisie, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel représente le principal instrument international permettant de résoudre le problème des mines antipersonnel de façon complète et définitive.

(M. Wan Aznainizam Yusri, Malaisie)

Depuis son entrée en vigueur, il y a sept ans, nous avons été témoins de progrès significatifs. La Malaisie est encouragée par le fait que plus de 38 millions de mines ont été détruites, que des superficies considérables de terres ont été déminées et que les ressources financières allouées à l'action antimines ont considérablement augmenté au fil des ans. Plus important encore, la sensibilisation de l'opinion à la lutte contre l'utilisation des mines a gagné un terrain considérable depuis l'entrée en vigueur de la Convention, en 1997. La Malaisie espère que cette tendance positive se poursuivra au fil des ans.

La Malaisie demeure profondément attachée à l'instauration d'une interdiction véritablement universelle des mines antipersonnel et à l'universalisation de la Convention. À l'occasion du septième anniversaire de la Convention, nous tenons à renouveler notre appel pressant à tous les États non parties, et plus particulièrement à ceux de la région de l'Asie et du Pacifique, qui continuent à employer, mettre au point et produire des mines antipersonnel, pour qu'ils renoncent immédiatement à ces activités et adhèrent à la Convention. Nous pensons que cela contribuera de façon significative à la paix et la sécurité internationales.

Avant de terminer, j'aimerais m'associer aux paroles d'adieux qui ont été adressées à l'Ambassadeur Tim Caughey, et lui souhaiter le plein succès dans ses futures activités.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Malaisie. Je donne la parole à l'Ambassadrice d'Afrique du Sud, M^{me} Glaudine Mtshali.

M^{me} MTSHALI (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à ces fonctions. J'aimerais également, si vous me le permettez, commencer par une petite digression.

Chacun sait que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a reconnu le rôle important joué par les femmes dans les situations de conflit en adoptant une résolution – la résolution 1325, je crois. Il est donc particulièrement regrettable que, en définitive, et en dépit du fait que les membres de la Conférence en ont massivement appuyé l'idée, une représentante des organisations de femmes n'ait pas été autorisée à prendre la parole à l'occasion de la Journée internationale de la femme pour évoquer le rôle important que la société civile en général et les femmes en particulier pourraient jouer dans le débat sur le désarmement nucléaire. L'Afrique du Sud continuera à promouvoir une approche différente, plus ouverte, en la matière.

Permettez-moi de me joindre à tous ceux qui, avant moi, ont pris la parole à l'occasion du septième anniversaire, le 1^{er} mars, de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. La question des mines antipersonnel revêt une grande importance aux yeux de l'Afrique du Sud, et cela était le cas avant même l'entrée en vigueur de la Convention, en 1999. Les membres de la Conférence savent, j'en suis assurée, que l'Afrique est l'un des continents qui souffre le plus de l'utilisation des mines antipersonnel. Une proportion significative des très nombreuses victimes innocentes des mines antipersonnel est à déplorer dans les zones rurales des régions d'Afrique qui ont été touchées par des guerres civiles et autres conflits au cours des dernières décennies.

En dépit des nombreuses difficultés découlant du problème des mines antipersonnel, l'expérience nous a montré que ces difficultés, aussi nombreuses soient-elles, ne sont pas

(M^{me} Mtshali, Afrique du Sud)

insurmontables et que des succès mesurables peuvent être obtenus par une planification judicieuse et par un engagement et une volonté politique suffisants.

À cet égard, l'Afrique du Sud est fermement convaincue que la Convention sur l'interdiction des mines s'est définitivement imposée comme la norme internationale en la matière. Son universalisation demeure donc une priorité, et l'Afrique du Sud engage tous les États qui n'ont pas encore interdit les mines antipersonnel à faire preuve de la volonté politique nécessaire à cette fin.

La tâche qui nous attend consiste à préserver le crédit élevé dont jouit la Convention. Un échec en la matière aurait toutes les chances de démobiliser l'attention au profit de questions extérieures à celle des mines antipersonnel, ce qui aurait des répercussions sur la dimension humanitaire de la Convention, qui requiert de la communauté internationale un engagement à long terme en faveur des programmes d'aide aux victimes et du déminage. Ces armes continuent à tuer et détruire bien longtemps après qu'elles ont cessé d'avoir une utilité militaire. Nous devons donc tout faire pour que la question des mines antipersonnel ne devienne pas la victime de l'ère de l'information, qui veut qu'un sujet ne reste important dans l'actualité que le temps d'être remplacé par un autre.

En conclusion, l'Afrique du Sud estime que l'Assemblée des États parties qui doit se tenir dans le courant de 2006 offre une nouvelle occasion de souligner l'importance de la Convention et de hâter sa mise en œuvre et son universalisation, avec pour objectif de débarrasser le monde de ces armes.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice d'Afrique du Sud de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence, ainsi que pour ses propositions ô combien précieuses concernant la Journée internationale de la femme. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, M. Marcelo Valle Fonrouge.

M. VALLE FONROUGE (Argentine) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter et de vous dire que nous sommes heureux que vous ayez accédé à la présidence de la Conférence. Soyez assuré que nous appuyons vos efforts pour régler les questions de fond.

Comme les autres délégations, nous avons demandé à prendre la parole pour nous associer à la célébration d'un nouvel anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Mon intervention a pour objet de montrer, dans notre perspective régionale, l'étendue des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention. De ce point de vue, je voudrais dire d'emblée que nous nous félicitons de la ratification de la Convention par Haïti, le 15 février 2006.

L'Amérique latine est la région du monde qui compte le plus d'États parties à la Convention. Rien que dans notre hémisphère, seuls deux pays ne sont pas parties à la Convention. La proclamation du Mercosur (qui comprend l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay, la Bolivie et le Chili) comme zone de paix en 1998 a fait de cette région du monde

(M. Valle Fonrouge, Argentine)

une région exempte de mines antipersonnel, et l'objectif est d'étendre cette zone à tout l'hémisphère, conformément aux résolutions de l'Organisation des États américains en ce domaine.

J'aimerais vous exposer brièvement certaines des mesures prises par l'Argentine au niveau régional pour renforcer la Convention. En mars 2004, l'Argentine a participé aux travaux entrepris au Cambodge dans le cadre du programme d'action antimines de l'Organisation des États américains, car elle voyait là un moyen de renforcer la coopération avec les pays de l'hémisphère tout en mettant en œuvre les objectifs inscrits dans la Convention, en application de l'article 6, relatif à la coopération et à l'assistance.

L'Argentine appuie les travaux entrepris par l'ONU et les principaux partenaires, notamment le Comité international de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales telles que la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et l'Appel de Genève, pour obtenir des acteurs non étatiques qu'ils participent à la promotion des normes spécifiées dans la Convention. Dans notre pays, des séminaires internationaux sur le déminage continuent à être organisés, avec la participation d'États de la région ou d'ailleurs, tels que le Liban. S'agissant des mesures de coopération et d'assistance internationales, l'Argentine et le Chili ont créé un groupe de travail sur la question de la sensibilisation des populations vivant dans les régions frontalières et exposées au risque d'accidents provoqués par les mines. En ce qui concerne la transparence multilatérale, l'Argentine et le Chili ont proposé et obtenu que les États parties à la Convention puissent, dans leurs rapports nationaux, rendre compte des projets d'utilisation des mines conservées à des fins de formation.

La République d'Argentine espère que cette expérience régionale contribuera à faire en sorte que la Convention soit davantage perçue comme une garantie de sécurité pour les autres régions, facilitant du même coup une action coordonnée et efficace de la communauté internationale en vue de l'instauration d'un monde sans mines antipersonnel. Il est à souligner que la Convention constitue un instrument supplémentaire de rapprochement des différents points de vue, tant dans le secteur civil que dans le secteur de l'armement, car elle fixe un objectif humanitaire supérieur et un cadre de travail conjoint. Dans le même temps, elle constitue une mesure de confiance importante, qui requiert une coopération entre États d'une même région en matière de déminage.

En résumé, l'éradication de ce fléau dans la région est devenue aussi prioritaire que le rejet de toute possession d'armes de destruction massive. J'espère que ces réalisations accomplies dans notre région inspireront d'autres régions, de sorte que, peu à peu, région par région, nous puissions débarrasser le monde entier d'armes qui nuisent au progrès du droit humanitaire international et à la sécurité de tous.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Argentine. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Canada, M. Meyer.

M. MEYER (Canada) (traduit de l'anglais): Je suis très heureux de me joindre à tous ceux qui, ici et ailleurs, célèbrent le septième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, appelée aussi la Convention d'Ottawa.

(M. Meyer, Canada)

La Convention a été ouverte à la signature à Ottawa en décembre 1997. En cette occasion historique, elle a été signée par 122 pays. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1999 et aujourd'hui, sept ans plus tard, 149 pays, soit près de 80 % des pays du monde, l'ont ratifiée ou y ont adhéré. De nombreux autres en ont adopté les règles, si bien que sa mise en œuvre est déjà en bonne voie.

La communauté internationale a consacré plus de 2 milliards de dollars aux programmes d'action antimines au cours des 10 dernières années. Près de 40 millions de mines stockées ont été détruites, de vastes superficies de terres ont été déminées et rendues à des activités productives, tandis que les besoins de milliers de rescapés et de familles de victimes ont été satisfaits.

La production de mines antipersonnel a reculé de façon spectaculaire, et leur commerce officiel a pratiquement cessé. Dans son dernier numéro, l'*Observatoire des mines* rapporte que quatre États seulement auraient continué à poser des mines antipersonnel au cours des dernières années. Mais, et c'est bien là le plus important de tout, le nombre de victimes des mines antipersonnel a été ramené à un chiffre situé entre 15 000 et 20 000 par an, alors qu'il était de près du double lorsque la Convention a vu le jour. Telle est la sécurité collective en marche!

Cependant, notre tâche est loin d'être achevée. En définitive, la promesse inscrite dans cette convention ne sera pas accomplie tant que les mines antipersonnel n'auront pas fait leur dernière victime et que l'obstacle mortel qu'elles ont dressé sur le chemin d'une vie meilleure n'aura pas été levé dans tous les pays et à tout jamais.

À l'occasion de cet anniversaire, le Canada réaffirme sa volonté de travailler avec les autres pays ainsi qu'avec ses partenaires internationaux et la société civile à la réalisation de cet objectif.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Canada de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Suisse, M. Jürg Streuli.

M. STREULI (Suisse): Cela fait déjà sept ans que la Convention d'Ottawa est entrée en vigueur et cet anniversaire, célébré le 1^{er} mars dernier, nous rappelle que, bien que de grands progrès aient déjà été accomplis pour combattre le fléau des mines antipersonnel, d'importants défis nous attendent et nous devons être persistants dans nos efforts.

Cent quarante-neuf pays ont ainsi désormais uni leurs efforts à ceux de nombreuses organisations non gouvernementales et de grandes organisations internationales de premier plan comme le CICR ou l'ONU afin de réaliser le rêve de pouvoir annoncer un jour qu'il n'y a plus aucune nouvelle victime.

Pour parvenir à ce but, nous devons continuer de nous employer à faire en sorte qu'il n'y ait plus aucune mine dans les villages, sur les chemins, autour des points d'eau, des écoles, des hôpitaux, ou dans les champs, en consacrant suffisamment de ressources à cette lutte et en utilisant celles-ci de manière coordonnée et ciblée. C'est pour cela que le Gouvernement suisse s'engage à maintenir son effort actuel dans les années qui viennent afin d'aider les pays affectés à prévenir les accidents, à soulager les souffrances et à nettoyer les territoires minés.

(M. Streuli, Suisse)

Du 18 au 22 septembre de cette année, la Suisse accueillera à Genève la septième Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa. Ce sera l'occasion de mesurer les progrès effectués depuis l'Assemblée de Zagreb, de 2005, dans la mise en œuvre du Plan d'action de Nairobi, en particulier en ce qui concerne les cinq piliers de l'action contre les mines: l'universalisation de la Convention, la sensibilisation aux risques présentés par les mines, la destruction des stocks, le déminage et l'assistance aux victimes.

Ce dernier aspect revêt une importance fondamentale pour l'avenir et reste une priorité pour la Suisse, car les rescapés des mines antipersonnel vont être dans le besoin pour le restant de leur vie. Il est nécessaire de travailler sur le long terme dans ce domaine car l'assistance aux victimes ne se termine pas avec leur réadaptation mais requiert un soutien constant en vue de leur réintégration socioéconomique. C'est en tenant compte de cette nécessité et de cet énorme défi que la Suisse assume cette année avec l'Afghanistan la coprésidence du Comité permanent sur l'assistance aux victimes des mines et leur réintégration sociale et économique. Dans ce cadre, les coprésidents poursuivent les efforts de leurs prédécesseurs pour assurer la mise en œuvre des objectifs établis: promouvoir l'accès à des soins médicaux de qualité, améliorer la réintégration sociale et économique des rescapés et aider les pays les plus affectés à mettre en œuvre les plans nationaux pour répondre à ces besoins.

Je tiens également, à cette occasion, à rappeler et à reconnaître le travail que fournit le Centre international de déminage humanitaire de Genève qui, avec son Unité d'appui à l'application de la Convention, fournit une contribution essentielle au développement et à la mise en œuvre de la Convention.

J'aimerais encore, pour terminer, souligner que l'utilisation des mines antipersonnel par des groupes armés non étatiques continue de représenter un énorme défi auquel il est nécessaire de faire face. La Suisse poursuit la réflexion sur cette problématique et tient à mettre en évidence le rôle important que jouent les organisations non gouvernementales, comme l'Appel de Genève et la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, en s'efforçant de convaincre de tels groupes de renoncer à l'emploi de ces engins.

Enfin, je vous remercie et vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, pour votre clairvoyance dans la conduite des travaux de la Conférence et vous assure du soutien de mon pays.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Suisse de sa déclaration et des aimables encouragements qu'il a adressés à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis, M. Thomas Cynkin.

M. CYNKIN (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Les États-Unis, qui jouent un rôle essentiel dans les efforts en faveur du déminage à travers le monde, ont proposé à la Conférence du désarmement une interdiction de la vente et de l'exportation de toutes les mines terrestres persistantes. Cette proposition vise à compléter la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et non à la contrecarrer. Au moment où la Conférence du désarmement étudie la conception d'un programme de travail, nous invitons les délégations à envisager la possibilité d'y intégrer cette proposition.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des États-Unis de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice d'Afrique du Sud, M^{me} Glaudine Mtshali.

M^{me} MTSHALI (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, de me redonner la parole ce matin, pour me permettre d'évoquer la question du désarmement nucléaire.

Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration sur le désarmement nucléaire faite par l'Iraq au nom du Groupe des 21, le 28 février 2006.

Comme les membres de la Conférence du désarmement le savent, l'Afrique du Sud est partisane du désarmement nucléaire et un fervent promoteur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le point de vue de mon pays concernant l'importante question du désarmement nucléaire a été exprimé à de nombreuses reprises, que ce soit à la Conférence ou devant d'autres instances multilatérales de désarmement.

Ma délégation a suivi avec un vif intérêt le débat sur le désarmement nucléaire que vous avez présidé. Il ressort de la plupart des interventions que rares sont ceux qui estiment que l'utilisation éventuelle des armes nucléaires ne représente pas un risque réel et continu pour l'humanité. Il apparaît donc évident que la seule garantie absolue contre un tel risque réside dans l'élimination complète de ces armes et l'assurance qu'il n'en sera jamais plus fabriqué.

L'Afrique du Sud pense que la possession d'armes nucléaires ou le maintien de l'option nucléaire par certains États constituent, par définition, un véritable risque de voir ces armes être utilisées ou même tomber entre les mains d'acteurs non étatiques. L'élimination complète des armes nucléaires et l'assurance qu'il n'en sera plus jamais fabriqué demeure par conséquent la seule garantie contre leur utilisation. Nous considérons que tel doit être notre ultime objectif. L'Afrique du Sud pense également que l'hypothèse d'une possession illimitée d'armes nucléaires par les États dotés de telles armes est incompatible avec les dispositions du Traité sur la non-prolifération nucléaire, ainsi qu'avec l'objectif plus général du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Au cours de nos discussions consacrées à la question du désarmement nucléaire, plusieurs délégations ont évoqué des questions aussi importantes que la transparence, l'irréversibilité et le rôle de l'arme nucléaire dans les doctrines de sécurité, pour ne mentionner que quelques-uns des aspects qui ont été abordés au cours de ce débat. Les membres de la Conférence le savent, l'Afrique du Sud a renoncé à l'option nucléaire et détruit ses moyens de dissuasion nucléaire.

Selon nous, le désarmement nucléaire ne s'inscrit pas dans un quelconque objectif ultime, mais est un point de repère à atteindre sur la voie de la réalisation du véritable objectif du processus de désarmement, à savoir un désarmement général et complet. De plus, la responsabilité du désarmement nucléaire incombe au premier chef aux États qui possèdent de telles armes.

Depuis quelque temps, on parle beaucoup du risque de prolifération nucléaire. À cet égard, je tiens à répéter que l'Afrique du Sud est d'avis que les questions du désarmement nucléaire et

(M^{me} Mtshali, Afrique du Sud)

de la non-prolifération nucléaire sont intimement liées et qu'elles appellent par conséquent des progrès constants et irréversibles. Tant que certains pays seront en possession d'armes nucléaires, d'autres aspireront à en posséder aussi.

Ma délégation pense qu'il est périlleux de ne faire aucun cas du lien entre désarmement nucléaire et non-prolifération nucléaire. Plus longtemps les armes nucléaires existeront, plus longtemps le monde devra attendre pour être débarrassé du risque de l'emploi ou de la menace de ces armes, et plus longtemps les risques de nouvelles destructions pareilles à celles d'Hiroshima et de Nagasaki seront réels. Nous ne pouvons, de toute évidence, désirer cela.

L'Afrique du Sud est d'avis que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est, à n'en pas douter, un instrument incontournable sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Il est le seul instrument international qui, tout en étant axé sur la prévention de la prolifération des armes nucléaires, renferme également l'engagement juridique d'éliminer ces armes. Dans ce contexte, nous rappelons également que le Traité représente un compromis historique entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés, aux termes duquel ces derniers se sont engagés à renoncer à l'arme nucléaire, en échange de l'engagement des États dotés d'armes nucléaires d'éliminer complètement leurs arsenaux.

Pour reprendre en substance les mots prononcés par le défunt Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, M. Alfred Nzo, à l'occasion de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, l'Afrique du Sud a pris la décision de détruire ses armes nucléaires et d'adhérer au TNP, considérant que ce traité garantissait sa sécurité. Pour l'Afrique du Sud, le TNP demeure la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et nous continuerons à promouvoir son universalisation.

En conclusion, ma délégation tient à rappeler qu'il est urgent d'éliminer les armes nucléaires, car cela contribuerait à coup sûr à renforcer la paix et la sécurité internationales. Dans ce sens, nous exhortons une nouvelle fois la Conférence du désarmement à créer sans plus tarder un organe subsidiaire chargé d'examiner la question du désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice d'Afrique du Sud de sa déclaration. Les délégations des États suivants ont demandé la parole: République arabe syrienne, Israël, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Bélarus, Irlande, Égypte et Colombie. Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne, M. Hussein Ali.

M. ALI (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord saluer les efforts considérables que vous faites pour permettre à la Conférence du désarmement de progresser. Je voudrais dire aussi que ma délégation regrette que les représentantes des ONG de femmes n'aient pas eu la possibilité de s'adresser directement à la Conférence. Cette situation est d'autant plus frustrante que les États qui se sont opposés à cette participation sont ceux qui nous demandent tous les jours de renforcer la participation de la société civile aux efforts de maintien de la paix et de la sécurité, d'instaurer et promouvoir la démocratie et de renforcer les droits de l'homme. Il semble que ces États souhaitent faire des ONG les instruments de leurs propres politiques, ce qui est regrettable.

(M. Ali, République arabe syrienne)

Au cours des dernières semaines, il est devenu visible que certaines délégations jugeaient qu'elles pouvaient obtenir des progrès sur des questions prioritaires à leurs yeux en se livrant à des manœuvres, des diversions et de la dissimulation et en négligeant les priorités des autres pays et les vues des autres délégations. J'aimerais leur donner un conseil: ne perdez pas votre temps et ne faites pas perdre le sien à la Conférence du désarmement. La meilleure façon de progresser est de travailler de bonne foi et dans la transparence, dans le respect des préoccupations sécuritaires de tous les États membres.

Certaines délégations ont parlé d'instaurer la confiance entre les États membres. Nous en sommes d'accord, il y a bien une crise de confiance. Certains États dotés d'armes nucléaires ont non seulement trahi leurs propres engagements antérieurs, mais aussi continué à développer les armes existantes et à en mettre au point de nouvelles, refusant ne serait-ce que d'aborder la question des garanties de sécurité négatives. Ils persistent même à refuser d'envisager la création d'un organe subsidiaire, non pour négocier, mais simplement pour examiner la question du désarmement nucléaire. Cela nous inquiète au plus haut point, et prouve qu'il y a bel et bien une crise de confiance. Qui plus est, cette crise est aggravée par ce que l'Ambassadeur de France a déclaré lors d'une de nos séances consacrées au désarmement nucléaire, à savoir que la création d'un organe subsidiaire de cette nature n'était que pure manœuvre. Si nous voulons progresser, nous devons surmonter cette crise de confiance. Elle tient à la foi que les États membres ont dans les principes de la Charte et dans les règles du droit international.

Bien que la semaine dernière ait été consacrée à un débat sur la question du désarmement nucléaire, et bien qu'une autre semaine soit prévue pour examiner la question de l'arrêt de la production de matières fissiles, certaines délégations ont anticipé sur ce thème. J'aimerais, à cet égard, revenir sur ce qu'a déclaré l'Ambassadeur de France. En effet, il s'est déclaré convaincu de la nécessité d'entamer sans conditions préalables des négociations sur un traité visant les matières fissiles, alors que, dans le même temps, il a énuméré trois conditions. Il a dit, en effet, que le traité ne devrait pas porter sur les stocks existants, qu'il ne devrait pas couvrir les matières destinées à un usage militaire autre que la fabrication de dispositifs explosifs et, enfin, qu'il ne devrait comporter aucun mécanisme de vérification. Ce propos laisse songeur. Comment de telles conditions peuvent-elles être qualifiées? S'agit-il de conditions préalables?

L'Ambassadeur du Royaume-Uni a estimé que l'objectif d'un traité visant les matières fissiles devait être d'empêcher les États qui ne possédaient pas de matières fissiles d'en produire ou d'en posséder. La question qui se pose est la suivante: Quels sont les critères qui s'appliquent? Nous travaillons dans le cadre des Nations Unies, et un des principes de base inscrits dans la Charte est celui de l'égalité souveraineté des États, qui implique l'égalité des droits et des obligations. Il en va de même de la question de la possession ou de la production de matières fissiles, et je me permets ici une digression – mon pays n'a pas de programme nucléaire et ne nourrit à cet égard aucune ambition nucléaire, militaire ou politique – mais je parle d'une question de principe. Si la production de matières fissiles est illégale, leur acquisition doit aussi être interdite à tout État. Si elle est licite, tous les États qui le souhaitent doivent pouvoir se procurer des matières fissiles ou, du moins, il doit y avoir consensus sur les moyens de le faire.

Le 31 janvier 2006, l'Ambassadeur des Pays-Bas a cité le défunt Président des États-Unis John Kennedy, qui a déclaré ne pas pouvoir négocier avec ceux qui disent «ce qui est à moi est à

(M. Ali, République arabe syrienne)

moi, et ce qui est à toi est négociable». Cette citation m'a ravi, car elle décrit parfaitement l'attitude adoptée par certaines délégations pour traiter différents points de l'ordre du jour de la Conférence, et en particulier la question d'un traité sur les matières fissiles.

Toutefois, je dois admettre que l'Ambassadeur des Pays-Bas m'a quelque peu attristé lorsqu'il a dit, mardi, que les décisions des semaines précédentes avaient montré que les positions des groupes régionaux sur la question des matières fissiles tendaient à se rapprocher. Comme vous tous, j'ai suivi ces discussions. On peut aisément déduire de l'appui manifesté à l'ordre du jour de la Conférence que 40 États considéraient le désarmement nucléaire comme une priorité pour eux-mêmes et pour la paix et la sécurité internationales, alors que 10 seulement appelaient à l'ouverture de négociations sur un traité visant les matières fissiles.

Les délégations qui souhaitent un tel traité estiment que le sujet se prêterait aujourd'hui à un examen. La «maturité» de tel ou tel sujet ne peut être décrétée par le simple fait que certains le jugent approprié. Des facteurs objectifs doivent permettre de déterminer que le sujet est bel et bien «mûr». J'invite ceux qui font de telles affirmations à nous dire quels sont les critères qui leur permettent d'arriver à une telle conclusion s'agissant de la question des matières fissiles.

Si nous sommes d'accord sur un certain nombre de critères permettant de déterminer le stade auquel un sujet donné se prêterait à des travaux plus approfondis, nous pouvons appliquer les mêmes critères aux quatre questions centrales de notre ordre du jour. Comme le Groupe des 21, nous estimons que ces quatre questions centrales doivent être traitées dans le cadre d'un programme de travail équilibré et complet. Si le processus d'évaluation mis en place d'un commun accord montre que telle ou telle question se prête davantage qu'une autre à des travaux, alors nous pourrions commencer à travailler séparément sur cette question.

Nous pourrions entamer ce processus et nous aurions ainsi davantage de temps entre les deux premières parties de la session pour nous mettre d'accord sur les critères et les méthodes d'évaluation.

Nous pourrions examiner certains critères ou facteurs permettant de déterminer si un thème se prête à un examen. Si nous avons appliqué, par exemple, le critère du temps, les délégations partisans de l'examen de la question d'un traité sur les matières fissiles diraient que les conférences d'examen du TNP de 1995 et de 2000 ont recommandé l'ouverture de négociations sur un tel traité. Cela est exact, mais la toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de ses premières sessions portait sur les armes nucléaires. Cinquante ans ont passé, ce qui n'est pas peu: un demi-siècle sépare les premiers pourparlers sur la nécessité d'un désarmement nucléaire de l'examen de la question d'un traité visant les matières fissiles. Nous engageons tous les États à traiter les priorités de manière complète et non sélective. On ne peut tenir compte des recommandations concernant les matières fissiles et négliger tout le reste. Il existe aussi des recommandations concernant le désarmement nucléaire. Nous ne pouvons choisir une recommandation plutôt qu'une autre.

Il existe d'autres critères d'évaluation, tels que les références juridiques. À ce propos, j'aimerais mentionner l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice concernant la nécessité de négociations sur un désarmement nucléaire, et la série de résolutions sur le

(M. Ali, République arabe syrienne)

désarmement nucléaire adoptées chaque année par l'Assemblée générale des Nations Unies depuis sa première session.

La plupart des délégations appuient l'idée de négociations sur un traité visant les matières fissiles, qu'elles considèrent comme une première étape vers un désarmement nucléaire. Nous sommes d'accord sur ce point. Ceci dit, pourquoi ne pas créer un organe subsidiaire unique chargé de négocier un désarmement nucléaire, y compris le traité considéré, sans conditions préalables? Cet organe aurait pour mission d'agir dans le respect des mécanismes et des priorités de son choix. Cette démarche ne serait pas contraire aux sentiments exprimés par les délégations au sein de cette instance.

Enfin, j'aimerais évoquer les propos de l'Ambassadeur du Royaume-Uni, qui a déclaré, avant le débat structuré, que ces discussions devaient mettre en évidence le fait que la question d'un traité visant les matières fissiles se prêterait à des négociations. Ces remarques m'ont fait penser à ce qu'avait dit un président, un chef d'État, dont nous respectons le pays, à la suite d'une tentative de coup d'État. On lui avait demandé: «Qu'allez-vous faire des conspirateurs?» Il avait répondu: «Nous les condamnerons à mort après un procès équitable.»

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République arabe syrienne, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Israël, M. Itzhak Levanon.

M. LEVANON (Israël) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à ces importantes fonctions et de saluer la façon dont vous dirigez nos travaux. Soyez assuré de l'indéfectible appui de ma délégation.

Je saisis également cette occasion d'exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de Pologne, M. Zdzisław Rapacki, pour ses efforts infatigables qui, après tant d'années de stagnation, ont permis à la Conférence du désarmement d'engager des débats constructifs.

Le calendrier des activités qui a été élaboré par les six Présidents pour cette année représente un pas encourageant dans la bonne direction. Je suis satisfait de voir que du temps a été prévu pour les questions nouvelles présentées par la France, la Suisse et l'Australie. Je puis vous assurer que ma délégation prendra une part active aux débats qui seront consacrés à ces questions importantes et pertinentes.

Puisque nous en sommes à la phase des déclarations générales au titre des points 1 et 2 de notre ordre du jour, j'aimerais présenter aujourd'hui le point de vue de mon pays sur la question du désarmement nucléaire.

L'approche israélienne du désarmement est guidée par une perspective mondiale et par une perspective régionale. En raison des contingences politiques propres au Moyen-Orient, Israël est contraint d'adapter son approche mondiale à sa situation régionale.

C'est en 1992 que le Gouvernement israélien a adopté sa conception des objectifs de sécurité régionale à long terme pour le Moyen-Orient. Ce concept comportait l'affirmation

(M. Levanon, Israël)

s suivante: dans l'esprit de la quête mondiale d'un désarmement général et complet, Israël s'attachera, parallèlement à l'instauration de relations pacifiques dans notre région, à faire en sorte que les États de la région créent ensemble une zone exempte de missiles sol-sol, d'armes chimiques et biologiques et d'armes nucléaires, suivant des dispositions dont l'exécution serait mutuellement vérifiable.

Concrètement, Israël pense que les circonstances politiques qui prévalent au Moyen-Orient appellent une approche progressive. Ce processus pourrait commencer par des mesures de confiance modestes, qui pourraient être suivies de l'instauration de relations pacifiques durables basées sur la réconciliation, le bon voisinage, l'ouverture des frontières et la confiance entre pays. Lorsque les conditions seront réunies, il sera possible d'entamer des négociations sur des arrangements régionaux de sécurité, puis de compléter ces arrangements par des mesures de désarmement et de limitation des armes classiques et non classiques.

Malheureusement, les appels récents et répétés du Président iranien à l'anéantissement de mon pays ne contribuent pas à la réalisation de cet objectif.

Compte tenu de la lenteur prévisible des progrès du désarmement régional, il est essentiel de résoudre les difficultés liées à la prolifération au niveau mondial. Ce faisant, une attention particulière devra être accordée aux besoins énergétiques croissants du monde.

Fidèle à cette logique, Israël s'associe chaque année au consensus sur les résolutions relatives à la création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient. Selon nous, le fait d'avoir au niveau régional une telle vision commune du désarmement et de la non-prolifération constitue en soi une mesure de confiance.

Une telle zone dénucléarisée devra reposer sur des arrangements librement acceptés par les États de la région concernée. Mon pays pense qu'une telle zone ne peut être créée que par la négociation directe entre les États de la région, c'est-à-dire ceux qui sont directement concernés.

J'aimerais souligner que, alors que des États et des organisations terroristes de notre région appellent à la destruction d'Israël et que la prolifération et la mise au point des armes de destruction massive se poursuivent en l'absence de tout dialogue sur la sécurité régionale, les appels à un débat de fond sur le désarmement n'arrivent pas au bon moment.

Comme je l'ai déjà dit devant différentes instances, dans le cadre des efforts qu'elle mène pour renforcer la stabilité, la paix et la sécurité du monde, la communauté internationale doit se doter d'instruments adaptés, basés sur la réalité et les difficultés du moment. L'inexécution des obligations juridiques par certains pays, la nécessité de renforcer les régimes de non-prolifération en place, la promotion d'un moratoire sur les essais nucléaires et, enfin et surtout, la prolifération des technologies du cycle du combustible nucléaire, telles sont les difficultés de notre temps.

Dans la situation actuelle et compte tenu des difficultés auxquelles nous devons faire face, nous pensons qu'il faudrait accorder plus de poids aux efforts de non-prolifération au niveau mondial. De plus, le lien conceptuel et traditionnel entre désarmement et non-prolifération pourrait être révisé. Il s'agit selon nous de deux questions de nature différente, qui doivent être dissociées, du point de vue tant conceptuel que pratique.

(M. Levanon, Israël)

Les événements de ces dernières années, qui concernent principalement l'Iran pour ce qui est de notre région, mais aussi l'Asie extrême orientale, ont largement montré que la prolifération des technologies basées sur le cycle du combustible nucléaire pouvait devenir un danger mondial, ces technologies pouvant facilement être détournées à des fins militaires illicites et clandestines.

Il nous incombe, en tant que membres de la communauté internationale, de faire en sorte que les États qui agissent de mauvaise foi ne puissent pas exploiter les lacunes des régimes en place et des règles actuelles. En agissant de la sorte, ces États limitent l'accès des membres de la communauté internationale qui sont de bonne foi aux bienfaits de l'énergie nucléaire.

Le droit des pays d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ne saurait être mis en cause. Dans ce contexte, nous tenons à souligner l'importance des initiatives prises en la matière, initiatives que nous appuyons. Ces initiatives ont pour objet d'améliorer la sécurité énergétique mondiale tout en réduisant les risques de prolifération nucléaire. Je veux parler de l'initiative du Président Bush, de l'initiative du G-8 et, plus récemment, de l'initiative du Président Poutine, présentée par l'Ambassadeur de la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement.

À notre avis, la communauté internationale doit s'investir dans de telles initiatives.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Israël de sa déclaration et des paroles chaleureuses qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Japon, M. Yoshiki Mine.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous présenter notre point de vue sur un traité visant les matières fissiles au moment où nous célébrons la Journée internationale de la femme. C'est là un des points auxquels non seulement les membres de la Conférence, mais aussi les ONG, attachent une grande importance, comme il ressort de la déclaration dont vous avez donné lecture il y a quelques minutes.

Les débats sur le désarmement nucléaire que nous avons eus sous votre présidence ont mis en lumière plusieurs aspects importants du désarmement nucléaire, et les quatre thèmes que vous avez retenus ont constitué autant de points de repère utiles en vue de nos futures délibérations. La question d'un traité visant les matières fissiles fera elle-même l'objet d'un débat ciblé au mois de mai prochain, sous la conduite du nouveau Président. J'espère qu'en faisant quelques observations préliminaires sur les principales questions de fond nous contribuerons à faciliter notre débat du mois de mai.

Je vais maintenant sauter quelques paragraphes de ma déclaration, compte tenu du temps qui nous est imparti et de la longue liste des orateurs qui ont demandé la parole aujourd'hui.

Tout d'abord, à une exception près, tous les États dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP (quatre donc) ont déclaré des moratoires sur la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires. Depuis la fin de la guerre froide, les stocks mondiaux de matières fissiles sont restés stables. Selon les données de l'ISIS pour 2003, ces stocks sont estimés à quelque 155 tonnes de plutonium et 1 725 tonnes d'uranium hautement enrichi. N'oublions pas que le moratoire n'est qu'une déclaration d'intention volontaire et qu'il n'est pas

(M. Mine, Japon)

juridiquement contraignant. Un contrôle approprié de ces stocks énormes de matières fissiles de qualité militaire garantirait la non-prolifération, freinerait la production, assurant ainsi le désarmement nucléaire, renforcerait la transparence et, nul n'est besoin de le rappeler, permettrait d'éliminer le risque de voir des terroristes s'emparer de matières fissiles.

À l'heure actuelle, un certain nombre de traités et mécanismes internationaux, tels que le TNP, l'AIEA, la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, traitent le problème des matières fissiles. Dans la réalité, toutefois, ces traités et cadres internationaux sont dépourvus de toute forme de contrôle obligatoire de la production, de la protection physique, de l'interdiction des transferts ou des garanties se rapportant aux matières fissiles de qualité militaire, si bien que les matières nucléaires échappent en fait à tout contrôle.

Certes, nous attendons des États dotés d'armes nucléaires qu'ils mettent en place les contrôles stricts qui conviennent, mais ces mesures sont des mesures nationales, qui ne sont soumises à aucune sorte de garanties ou d'obligations internationales.

En détaillant le contenu des obligations et en instituant des mesures de vérification ou de garanties, un traité visant les matières fissiles peut, dans une certaine mesure, combler les lacunes des traités et mécanismes existants s'agissant des matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires.

Afin de rendre le débat ciblé et structuré sur un tel traité aussi fructueux que possible, le Japon a l'intention de fournir un document de travail consacré à cette question. Ce document présentera un tour d'horizon des traités et mécanismes internationaux, tout en affirmant l'importance qu'un traité sur les matières fissiles revêtirait aujourd'hui. Ce document de travail est encore en cours de préparation, mais j'aimerais en présenter certains des possibles éléments.

Reprenant le document que nous avons présenté en 2003 (CD/1714), nous examinerons dans ce nouveau document l'importance d'un traité visant les matières fissiles et sa pertinence au regard de l'actuel contexte stratégique international. Puis, prenant en compte les diverses positions, nous proposerons quelques pistes de réflexion sur les options possibles.

J'en viens à présent à certains des temps forts de notre document. Premièrement, devant la grande nécessité d'un renforcement des moyens de contrôle (tels que la protection physique) des matières nucléaires contre les risques de vol ou d'utilisation par des acteurs non étatiques, un traité sur les matières fissiles est, plus que jamais, pertinent au regard du contexte stratégique international. En l'absence de cadre juridique international régissant la sécurité des matières nucléaires de qualité militaire, un tel traité aurait un rôle tout désigné à jouer dans ce domaine primordial qu'est la sécurité nucléaire, par exemple, en imposant aux États qui possèdent de telles matières nucléaires l'obligation de mettre scrupuleusement en œuvre une protection physique des matières nucléaires de qualité militaire.

Par exemple, le concept de vérification dans le contexte d'un traité visant les matières fissiles peut être ventilé en quatre ou cinq rubriques. Les éléments à vérifier pour s'assurer que les États respectent bien l'obligation qui leur est faite par ce traité de ne pas produire de matières

fissiles entrant dans la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires pourraient être les suivants:

1. S'assurer que le stock de matières fissiles de qualité militaire n'a pas augmenté;
2. S'assurer que des matières fissiles n'entrant pas dans la fabrication d'armes nucléaires n'ont pas été détournées vers la fabrication de telles armes. Cet élément peut être subdivisé en deux parties:
 - 2.1 s'assurer que des matières nucléaires à usage civil n'ont pas été détournées aux fins de la fabrication d'armes nucléaires; et
 - 2.2 s'assurer que des matières fissiles à usage militaire classique n'ont pas été détournées aux fins de la fabrication d'armes nucléaires;
3. S'assurer que les installations de production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires qui ont été fermées ou mises hors service avant ou après l'entrée en vigueur du traité demeurent fermées ou hors service;
4. S'assurer que les matières fissiles qu'un État a volontairement déclarées comme excédentaires à la suite de mesures de désarmement nucléaire ou d'une révision de sa politique de sécurité ne sont pas réinjectées dans la fabrication d'armes nucléaires.

Ainsi, lorsque nous parlons de la vérifiabilité d'un traité visant les matières fissiles ou, en l'occurrence, de la faisabilité d'un élément de la vérification, nous devons toujours préciser clairement de quel élément nous sommes en train de parler. En conséquence, même si un élément semble difficile à intégrer au traité, les autres peuvent encore être à la fois faisables et nécessaires, ce qui permettrait de faire progresser le débat sur la nécessité ou la viabilité d'un système de vérification.

Nous souhaitons en particulier appeler votre attention sur le concept de «garanties» qui figure dans le TNP et qui entre dans la partie 2.1 susmentionnée, à savoir la première subdivision du deuxième élément, qui concerne le non-détournement des matières fissiles à usage civil aux fins de la fabrication d'armes nucléaires. J'aimerais souligner que les États dotés d'armes nucléaires et deux États non parties au TNP ont déjà soumis certaines de leurs matières nucléaires et installations nucléaires civiles au système des garanties de l'AIEA. Je souligne également que nous aurions beaucoup à apprendre de l'Initiative trilatérale des États-Unis, de la Fédération de Russie et de l'AIEA, et qui entre dans l'élément 4 que je viens de mentionner. Il serait donc utile d'examiner la question de la vérification dans la perspective du concept de «garanties».

Troisièmement, lorsque nous parlons des «stocks existants», nous devons établir une distinction claire entre les différents «stocks existants» dont nous parlons et spécifier les obligations qu'il convient de prévoir en ce qui les concerne. Par exemple, les «stocks existants» peuvent être divisés en plusieurs catégories: a) stocks de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes et autres dispositifs nucléaires; b) stocks existants de matières fissiles à

(M. Mine, Japon)

usage civil; c) stocks existants de matières fissiles à des fins militaires classiques; d) stocks existants de matières fissiles susceptibles de demeurer dans des installations fermées ou hors service; et, enfin, e) stocks existants volontairement déclarés excédentaires pour la fabrication d'armes nucléaires.

Les obligations inscrites dans un traité sur les matières fissiles peuvent également être réparties dans plusieurs catégories, à savoir: i) interdiction de la production; ii) déclarations facultatives ou obligatoires; iii) mesures obligatoires de vérification (ou de garantie); iv) interdiction des transferts; et v) obligations en matière de sécurité nucléaire (comptabilité et contrôle, protection physique, etc.). L'examen de chaque catégorie de «stocks existants» et de chaque type d'obligation, compte tenu de la faisabilité du traité, faciliterait par conséquent les discussions sur l'avenir des «stocks existants».

S'agissant de l'organisation du débat sur un traité visant les matières fissiles, nous pensons que i) la portée, y compris la gestion des stocks existants (obligations principales), ii) la vérification et les garanties et iii) la définition des matières fissiles (quelles matières feront exception aux règles) deviendront les sous-thèmes spécifiques du débat. Par ailleurs, nous considérons les autres points, tels que la future organisation, la clause d'entrée en vigueur, d'amendement et de retrait, et le processus d'examen, comme étant de même importance lors de l'élaboration du traité, actuellement ne représentant que des questions de second ordre. Nous pensons que les trois questions indiquées ci-dessus doivent figurer en première place. Pour le Japon, la question de la vérification ou des garanties et celle de la gestion des stocks existants requièrent au moins deux séances chacune, tandis que les définitions des matières fissiles appellent une séance spécifique. Donc, si on ajoute tous les autres points, il faudrait six séances au moins.

Étant donné la nature technique du sujet, il est évident que la participation d'experts est essentielle à l'efficacité d'un débat sur un traité visant les matières fissiles. C'est pourquoi en mai prochain, le Japon prévoit de dépêcher ses propres experts, et nous encourageons les autres pays à en faire de même. La contribution d'experts bien au fait des aspects techniques permettra d'apporter une solution technique propre à surmonter les problèmes politiques.

Enfin, je dois souligner que les idées que je viens d'exposer n'en sont qu'au stade de la réflexion préliminaire, et nous sommes impatients de recevoir les commentaires et les contributions constructives des autres membres de la Conférence. En particulier, la participation des États dotés d'armes nucléaires non parties au TNP est d'une importance capitale qui ne sera jamais surestimée. En conséquence, quel que soit le traitement réservé aux stocks existants et compte tenu de l'impact de l'irréversibilité, nous considérons un traité visant les matières fissiles comme une mesure de désarmement nucléaire. Il est aussi une mesure de non-prolifération nucléaire en ce qu'il limite et empêche la constitution de stocks de matières fissiles. Ceci étant dit, nous appelons tous les États qui souhaitent promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires à faire d'un traité visant les matières fissiles leur priorité absolue.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Mine de sa déclaration et de cette première présentation de sa proposition. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande, M. Tim Caughley.

M. CAUGHLEY (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, à l'occasion du septième anniversaire de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et alors que nous célébrons aussi la Journée internationale de la femme, permettez-moi de vous remercier des paroles aimables que vous-même et mes collègues avez eues à mon égard et à celui de mon pays.

Ces quatre années passées à la Conférence du désarmement ont été pour moi une expérience enrichissante. J'ai souvent eu le sentiment que nous étions davantage soucieux d'affirmer nos différences que de rechercher des terrains d'entente. Cela rend perplexe, particulièrement lorsqu'on sait que notre point commun essentiel est notre souci d'une chose aussi primordiale que notre sécurité nationale et collective.

J'aimerais pouvoir dire à mon Gouvernement, dans le dernier rapport que je lui ferai au terme de ma mission, que, lentement mais sûrement, nous faisons face à cette réalité. Peu importe que cela soit dû au fait que nous avons fini par accepter collectivement que la viabilité de cette instance est menacée ou que plusieurs pays frustrés, dont le mien, ont lancé un défi particulier à l'occasion de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'important est que cette instance commence à prendre son propre avenir beaucoup plus à cœur.

À mon sens, les signes d'un véritable changement positif ne font que se multiplier. Ils comportent notamment les facteurs suivants:

La reconnaissance officieuse, l'année dernière, de la nécessité de renforcer la continuité entre les présidences successives a trouvé une expression beaucoup plus concrète dans la collaboration qui s'est engagée cette année.

L'élaboration d'un calendrier pour toute une année de travail est un moyen modeste, mais concret, de renforcer cette continuité de la présidence tout en nous aidant à passer à la vitesse supérieure.

Le niveau d'engagement accru et la tonalité de cet engagement, et ce de tous côtés, traduisent, selon moi, une volonté nouvelle non seulement de tourner la page sur les années stériles, mais aussi la naissance d'un effort de la part de tous les membres pour tenter de compenser l'absence de résultats sur le désarmement et la limitation des armements lors du Sommet des Nations Unies de l'année dernière.

La fréquence accrue de nos séances dans cette salle et notre volonté de faire consigner nos positions dans les actes de la Conférence augurent bien de notre avenir.

Il me semble par ailleurs que l'idée est de plus en plus largement acceptée, selon laquelle l'intégrité de la Conférence ne dépend pas uniquement de la fréquence de nos séances ou de nos interventions, du caractère officiel et structuré de nos débats ni de la souplesse que nous laissons aux Collaborateurs de la présidence, mais aussi des résultats de ce regain d'activité.

J'ai aussi le sentiment que nous sommes de plus en plus souples quant à la latitude que nous laissons à nos présidents dans l'exercice de leurs prérogatives. C'est là le résultat logique de la meilleure coordination entre les présidents successifs.

(M. Caughley, Nouvelle-Zélande)

Nous devons nous demander si cette situation traduit aussi un meilleur climat de confiance réciproque. Je l'espère sincèrement.

Ce sont là, peut-être, de modestes débuts, mais mis bout à bout, ils peuvent nous aider à surmonter notre lassitude et à redonner quelque élan à cette instance. Nous nous retrouvons ici non seulement pour écouter, mais aussi pour échanger nos vues. J'ai plus d'espoir que je n'en ai jamais eu au cours des quatre années écoulées de voir la rhétorique supplantée par le pragmatisme. Quand bien même nous souhaiterions donner de l'importance aux autres questions ou aux questions centrales auxquelles nous sommes tant attachés, nous allons devoir nous contenter d'un front plus restreint et d'une démarche plus progressive.

Le vrai révélateur de cet élan et de ce pragmatisme sera notre volonté collective de rendre nos débats plus transparents, de mieux faire participer la société civile – notamment, je dois le dire, en donnant accès à notre salle aux auteurs du message adressé chaque année à la Conférence à l'occasion de la Journée internationale de la femme – et de donner vie à ce que nous appelons dans notre travail les «mesures de confiance».

Enfin, je me hasarderai à espérer que nous tenterons de simplifier la formulation de notre programme de travail. Nous ne serons peut-être pas en mesure d'élaborer un programme de travail dépourvu de toute ambiguïté de construction, mais cela ne doit pas nous empêcher de tenter une approche minimaliste pour tâcher d'avancer.

À mon sens, un programme de travail pragmatique devrait comporter deux activités parallèles, sans être nécessairement de même importance. La première pourrait être la négociation d'un traité sur les matières fissiles dans le cadre d'un organe subsidiaire ayant pour mandat de rédiger et d'adopter un accord effectif mettant un terme à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Je n'ai pas employé l'expression «sans conditions préalables», car cette condition constitue en elle-même une condition. Nous pensons qu'il est temps de négocier un tel traité, car ce sont bien de négociations à ce sujet dont il est question dans les propositions de programme de travail qui jouissent du plus large soutien.

La deuxième activité parallèle pourrait être l'examen de mandats destinés principalement, mais non exclusivement, à des organes subsidiaires sur le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et des garanties de sécurité négatives. Le temps consacré à ces discussions pourrait être celui qu'il faudra pour assurer le traitement effectif de ces questions, compte tenu du temps nécessaire à un examen effectif et complet du premier volet d'activité.

En d'autres termes, nous compterions essentiellement sur nos capacités de négociation après l'adoption du programme de travail, plutôt que d'être par trop dirigistes à l'avance, comme c'est le cas aujourd'hui. S'il apparaît que nos énergies intrinsèques ne sont pas épuisées par la négociation d'un traité sur les matières fissiles comme moyen de désarmement et de non-prolifération nucléaires, il y a lieu de penser que nous souhaiterons intensifier nos efforts sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les garanties de sécurité négatives ou d'autres aspects du désarmement nucléaire.

(M. Caughley, Nouvelle-Zélande)

Je concède volontiers que cette approche peut paraître simpliste. Est-elle pour autant illogique? Nous aimerions entendre un avis contraire, s'il en est. Quoi qu'il en soit, mon pays pense que la Conférence du désarmement a le choix ou de se mettre au travail rapidement sur la base d'une recette simple, ou de perdre toute raison d'être. Compte tenu de notre investissement collectif au service de notre sécurité nationale et internationale, le dernier cas de figure est tout simplement inimaginable. Lorsque j'ai dit tout à l'heure que notre avenir nous appartenait, je ne parlais pas à la légère.

Pour ma part, je demeurerai un observateur plus qu'intéressé des travaux de la Conférence, et je remercie tous mes collègues et tous ceux qui nous assistent si bien dans nos travaux pour leur amitié et leur appui durant mon mandat de représentant de la Nouvelle-Zélande à la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande de sa déclaration et de son analyse succincte de la situation actuelle de la Conférence du désarmement. Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège, M. Kjetil Paulsen.

M. PAULSEN (Norvège) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi quelques très brèves observations. La première concerne la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, à laquelle mon Gouvernement est pleinement attaché. Je crois qu'il est utile de rappeler aujourd'hui qu'au début et au milieu des années 90 des efforts considérables ont été faits pour entamer la négociation de la Convention dans le cadre de la Conférence du désarmement, efforts qui sont restés vains. La Convention a néanmoins été négociée avec succès hors de cette instance. Cette expérience nous apprend que lorsqu'il y a une volonté, il y a toujours un moyen, avec ou sans la Conférence du désarmement.

Deuxièmement, nous avons une nouvelle fois vécu l'étrange expérience de la lecture par personne interposée du message adressé à la Conférence par les ONG à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Cette situation est aussi embarrassante que le blocage général de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Norvège de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus, M. Ivan Grinevich.

M. GRINEVICH (Bélarus) (traduit du russe): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous souhaiter sincèrement le plein succès dans vos tâches de Président de la Conférence du désarmement. Le Bélarus appuie vos efforts et salue ceux de votre prédécesseur, l'Ambassadeur de Pologne, M. Zdzisław Rapacki, dont l'objectif est la reprise d'un travail à part entière de la Conférence.

Le septième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a été célébré le 1^{er} mars. Dans ce contexte, permettez-moi de réaffirmer l'attachement de mon pays aux idées incarnées par le processus d'Ottawa. Le Bélarus est favorable à l'universalisation de tous les accords internationaux existants sur le problème des mines, y compris le Protocole II modifié et la Convention d'Ottawa. Nous pensons que l'universalisation de tous ces instruments internationaux et le respect scrupuleux de ces accords par tous les États conduira à la disparition du problème des mines.

(M. Grinevich, Bélarus)

Le 2 mars, le Ministère des affaires étrangères de la République du Bélarus a publié une déclaration sur laquelle il m'a paru essentiel d'appeler l'attention de la Conférence du désarmement. Je cite:

Le deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur, pour la République du Bélarus, de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a été célébré le 1^{er} mars 2006. Notre pays appuie pleinement les objectifs inscrits dans la Convention d'Ottawa et prévoit de détruire, d'ici le 1^{er} mars 2008, tous ses stocks de mines antipersonnel, interdites par les dispositions de cet instrument. Afin de mettre en œuvre la Convention, le Ministère de la défense et le Ministère des affaires étrangères du Bélarus ont analysé et étudié l'expérience d'autres États en matière d'élimination des mines. Des négociations ont eu lieu et des accords ont été signés afin de permettre une assistance pour l'élimination des stocks de mines antipersonnel de notre pays. Dans ce contexte, la République du Bélarus exprime sa gratitude aux Gouvernements canadien et lituanien, qui ont largement contribué au programme d'élimination des mines antipersonnel lancé le 1^{er} mars 2006. Au cours des six mois à venir, le Ministère de la défense du Bélarus et l'agence centrale des approvisionnements de l'OTAN élimineront approximativement 300 000 mines antipersonnel. La destruction des mines antipersonnel du type le plus dangereux, à savoir les mines à explosif liquide de type PFM1 – dont le Bélarus compte plus de 3 millions d'exemplaires – est prévue pour cette année, dans le cadre d'un autre projet international avec la Commission européenne.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Bélarus de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole au représentant de l'Irlande, M. Declan Smyth.

M. SMYTH (Irlande) (traduit de l'anglais): Il y a quelques semaines, l'Irlande a fait une proposition visant à autoriser les ONG à faire lire par l'une de leur représentante le message qu'elles avaient préparé à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Cette proposition a reçu un appui massif, qui transcendait les clivages entre groupes. Vous-même, Monsieur le Président, avez réagi positivement en indiquant que vous aviez l'intention de faciliter l'acceptation de cette demande. Pourtant, aujourd'hui, nous avons assisté à la répétition de la fâcheuse tradition qui se prolonge depuis des années. La situation que nous avons vécue ici est contraire aux bonnes pratiques en vigueur à l'ONU et dans les autres instances de désarmement. Ici, il est possible de faire une déclaration, à condition que ce ne soit pas ses auteurs qui en donnent lecture. Eux doivent garder le silence, être vus mais non entendus. Considérer une telle façon de faire comme convenant à la célébration de la Journée internationale de la femme est tout simplement grotesque et insultant. La façon dont les souhaits de ceux qui ont appuyé la proposition irlandaise ont été négligés est aussi grotesque. Un membre de la Conférence a fait une proposition. Cette proposition a été appuyée par un grand nombre d'orateurs. Personne ne s'y est opposé. Quelle disposition du Règlement intérieur a-t-on utilisée pour régler cette question? J'en suis réduit à supposer que certains membres se sont dits que le consensus équivalait à un veto, un veto silencieux. Nous ne pouvons que supposer que certains membres ont fait savoir à la présidence qu'ils ne sauraient accepter ce modeste pas en direction du monde extérieur, mais ils n'ont pas cherché à nous expliquer leur position.

(M. Smyth, Irlande)

La semaine dernière, l'Irlande a évoqué la question de la transparence dans le domaine du désarmement nucléaire. La transparence dans la façon dont la Conférence travaille est, de toute évidence, un objectif encore plus difficile à atteindre.

Nous remercions la délégation des États-Unis d'avoir distribué aujourd'hui la déclaration faite par M^{me} Rice, Secrétaire d'État, à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Nous apprécierions assurément d'entendre le point de vue de cette délégation concernant la façon de permettre aux ONG concernées de donner lecture de leur propre message à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Irlande de sa déclaration. Je donne la parole au représentant de l'Égypte, M. Sameh Aboul-Enein.

M. ABOUL-ENEIN (Égypte) (traduit de l'arabe): J'aimerais tout d'abord dire que nous nous réjouissons d'entendre les ONG donner lecture, sans intermédiaire cette année, de leur message à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Comme de nombreux membres de la Conférence du désarmement, l'Égypte espère que les choses seront différentes l'année prochaine, suivant la pratique en vigueur dans de nombreuses autres instances de désarmement. Cela serait une marque de respect pour le rôle des ONG, pour la Journée internationale de la femme et pour les résolutions pertinentes de l'ONU.

Deuxièmement, à l'occasion du septième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa et considérant tout ce qui a été fait dans le domaine humanitaire et social, l'Égypte attend toujours que la Convention prenne en compte les préoccupations et intérêts de nombreux pays en développement, dont elle fait partie. Nous avons exprimé notre position sur ce point à maintes reprises, tout récemment lors de la Conférence d'examen de Nairobi et de l'Assemblée de Zagreb. Nous vous invitons à vous référer aux interventions détaillées que l'Égypte a faites à ces deux occasions.

L'Égypte recèle environ 22 millions de mines et autres restes explosifs, qui ont été abandonnés à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Elle engage les États qui ont posé ces mines à les retirer, assumant leurs responsabilités à cet égard, particulièrement au vu des répercussions que la présence de ces mines exerce sur le développement en Égypte. Les mines continuent à faire des victimes toujours plus nombreuses, exacerbant les problèmes humanitaires et sociaux.

À l'occasion du septième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, l'Égypte engage la communauté internationale à accéder à ses demandes et à prendre pleinement en compte les droits des pays touchés, afin d'instaurer l'équilibre voulu par la Convention, de réaliser ses objectifs humanitaires et d'appuyer de manière crédible les efforts internationaux actuellement en cours en faveur de l'universalisation de la Convention.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Égypte de sa déclaration et de ses propositions. Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie, M. Rafael Quintero Cubides.

M. QUINTERO CUBIDES (Colombie) (traduit de l'espagnol): J'aimerais revenir très brièvement sur la question de la Convention d'Ottawa, mais auparavant, je tiens à dire que nous approuvons et appuyons pleinement les propos du représentant de l'Irlande.

La Colombie, qui a le triste privilège d'être le pays le plus durement touché par le fléau des mines antipersonnel de tout l'Occident et d'occuper le quatrième rang mondial de ce point de vue, est particulièrement au fait de l'importance considérable de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Elle félicite tous les pays qui ont trouvé par la Convention un moyen d'assurer la protection de leurs citoyens contre les conséquences inhumaines de l'emploi de ces armes. Depuis sept ans, nous déplorons en moyenne deux morts ou blessés par jour, dont 70 % sont des civils, 40 % de ces derniers étant des enfants. Nous ne pouvons qu'exprimer notre envie vis-à-vis des pays qui n'ont pas à endurer de telles souffrances. Tant que l'universalisation parfaite et totale de la Convention ne sera pas atteinte et que des mines antipersonnel seront encore produites dans le monde, tombant aux mains d'acteurs non étatiques avec la facilité déconcertante que nous connaissons aujourd'hui, il est à craindre que nous continuions à ressentir cette envie et ces souffrances.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Colombie. L'orateur suivant sera le représentant de la France, M. Jean-Michel Despax.

M. DESPAX (France): Ma délégation n'avait pas l'intention de prendre la parole ce matin; toutefois, un certain nombre de questions directes et indirectes ont été adressées à la délégation française, et il me semble important de clarifier certains de ces points. Je voudrais tout d'abord dire que je me félicite de l'intérêt porté par les délégations ici présentes, notamment la délégation syrienne, aux déclarations faites par mon ambassadeur dans cette enceinte. Je me réjouis d'ailleurs de pouvoir parler plus à fond de la question d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, dès le débat général sur le désarmement nucléaire. C'est bien là la conception que nous avons, pour notre part, du débat structuré, ciblé et interactif que nous a proposé l'Ambassadeur de Pologne au nom des six Présidents de la session 2006 de notre Conférence. Je remarque d'ailleurs que plusieurs délégations, de tous les coins de cette salle et de tous les groupes régionaux qui composent la Conférence, ont abordé cette question dès à présent, encore que de façon préliminaire. C'est un bon signal.

Pour notre délégation, la conclusion d'un tel traité est bien la prochaine étape, en termes de désarmement nucléaire multilatéral assigné à la Conférence du désarmement. Tous les mots que j'ai employés sont importants. Pourquoi? On peut avoir des vues différentes sur la «maturité» de tel ou tel sujet, et, partant, l'opportunité de lancer des négociations. On peut aussi avoir, j'en conviens bien, des vues différentes des priorités des uns et des autres. Pour notre part, nous avons écouté avec beaucoup d'attention les vues ici exprimées sur le désarmement nucléaire en général. Pour autant, un mandat et un objectif nous ont été assignés par la communauté internationale dès 1995, dans la décision relative aux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, et ont été repris dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, outre qu'ils ont encore été au coeur des débats de fond de la Conférence d'examen du TNP de 2005, même si, malheureusement, nous n'avons pas eu de document de fond adopté par consensus en 2005.

(M. Despax, France)

Je crois qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que des résolutions sur la question sont mises régulièrement aux voix à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Pour sa part, la France, comme d'autres pays, d'ailleurs très nombreux ici, a voté en 2004 pour la résolution proposée par la délégation canadienne, qui avait spécifiquement trait à cette question, et en 2005 en faveur de la résolution proposée par la délégation japonaise, qui était axée, plus globalement sur les armements nucléaires, mais qui était la seule résolution, en l'occurrence, qui abordait la question d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. La conclusion d'un tel traité est donc un objectif qui nous est assigné; nous sommes mandatés pour lancer des négociations à cette fin. Et là, j'en viens peut-être à la clarification nécessaire des propos ici tenus par mon ambassadeur la semaine dernière et à la distinction que nous devons faire entre les conditions ou l'absence de conditions que nous voyons au lancement de ces négociations, ici. En cela, la France est, comme les 24 autres pays membres de l'Union européenne, liée par une position commune, que nous avons adoptée entre nous à la veille de la Conférence d'examen du TNP de 2005 et qui rappelle effectivement que nous sommes favorables au lancement sans conditions préalables de ces négociations, ici, à la Conférence du désarmement. Cette position a valeur légale pour les 25 membres de l'Union européenne et, bien évidemment, nous défendons toujours l'application de cette position commune ici à la Conférence du désarmement. C'est ce que mon ambassadeur a dit dans un premier temps.

Pour autant, chaque délégation ici présente, européenne ou non européenne, développera au cours des négociations des positions nationales. Il nous a donc semblé intéressant de donner des indications sur trois éléments qui seront importants pour la France lorsque les négociations viendront à démarrer. Il y a d'abord la notion d'interdiction de la production future de matières fissiles à usage militaire explosif, puis la question des stocks existants – je crois d'ailleurs que la position de la France sur cette question n'a pas surpris grand monde ici à la Conférence, puisque c'est une position traditionnelle et ancienne de ma délégation. Par contre, le troisième élément n'a peut-être pas été compris dans toute sa subtilité, en raison de la traduction française du terme de vérifiabilité qui, pour nous, en français, renvoie à une notion susceptible d'être vérifiée. Nous pourrions en parler au cours des négociations, et nous sommes disposés à explorer cette notion de vérifiabilité. Voilà pour la clarification.

Fait important pour nous: il nous semble quand même que, au-delà des pays directement concernés par la question de la production de matières fissiles à usage explosif – le chiffre de 10 a été évoqué, mais je souhaiterais avoir des précisions sur cette évaluation –, il y a accord au sein de la communauté internationale pour engager des négociations sur la production de matières fissiles, qui soient des négociations non discriminatoires et à portée universelle. C'est une position également rappelée dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je ne voudrais pas terminer sans évoquer le départ de notre collègue, l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande, l'Ambassadeur Tim Caughley. C'est toujours effectivement triste de voir partir un collègue. Dans le cas présent, notre tristesse est un peu apaisée, puisque nous nous réjouissons, c'est du moins le cas de ma délégation, à la perspective de le voir revenir très bientôt avec d'autres responsabilités et de pouvoir à cet égard bénéficier de ses grandes qualités de probité, de rigueur et de professionnalisme. Je lui dis donc au revoir et à très bientôt.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la France de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya, M. Owade.

M. OWADE (Kenya) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que nous prenons la parole sous votre présidence, nous saisissons cette occasion pour vous féliciter très chaleureusement et vous remercier des initiatives que vous avez prises pour relancer les travaux de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de notre appui indéfectible.

Nous n'avions pas prévu de nous exprimer aujourd'hui, mais nous avons souhaité commenter brièvement le message qui devait être lu par les ONG à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Nous regrettons vraiment que ce message n'ait pu nous être lu directement par ses auteurs. Notre délégation ne s'était pas exprimée lorsque la question était en discussion, mais nous tenons à préciser que nous étions aux côtés de la majorité des délégations, pour appuyer la proposition irlandaise.

Cela est vraiment regrettable, et nous tenons à nous associer à tous ceux qui ont fait part de leur déception face à cette situation, qui est, selon nous, déplorable. Cette auguste instance devra réviser son Règlement intérieur si elle entend demeurer crédible, et à cette occasion, alors que nous célébrons l'anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel – mon pays a d'ailleurs eu le privilège d'en accueillir la Conférence d'examen, en 2004 –, nous exhortons la Conférence du désarmement à s'inspirer de la pratique qui prévaut dans le contexte de ladite Convention, et qui veut que les gouvernements travaillent main dans la main avec les ONG pour résoudre les problèmes dont il est question dans cet instrument. Nous en sommes convaincus, si la Conférence pouvait adopter une telle approche, nous ferions des progrès considérables.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Kenya de sa déclaration, de ses propositions et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Il reste trois orateurs sur notre liste: les délégations de la République arabe syrienne, de la Suède et de l'Algérie. Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne, M. Hussein Ali.

M. ALI (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, veuillez m'excuser d'avoir une nouvelle fois demandé la parole. Je voulais réagir aux propos du représentant d'Israël, mais auparavant, j'espère que vous me permettrez de remercier l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande, M. Tim Caughley, pour ses efforts et sa sagesse au service de la Conférence du désarmement dont, j'en suis persuadé, nous continuerons à bénéficier lorsqu'il aura pris ses nouvelles fonctions.

Le représentant d'Israël a déclaré que la politique de désarmement de son pays était guidée par les tensions régionales. Or je dois dire ici qu'Israël est lui-même responsable de ces tensions, car il continue à occuper des territoires arabes en Palestine, au Liban et en Syrie. La délégation israélienne affirme que tout processus de désarmement régional devra reposer sur une démarche progressive, dont la première étape doit consister à instaurer des relations pacifiques entre les pays de la région. Nous pensons qu'Israël sait bien qu'il est impossible de concilier occupation et paix. L'occupation est un état d'agression constante et un crime au regard du droit international. Elle ne peut donc cohabiter avec la paix. Par conséquent, lorsqu'Israël cessera toute occupation

(M. Ali, République arabe syrienne)

de territoires et se conformera aux résolutions internationales, l'instauration de relations pacifiques ne sera plus un problème.

Le représentant d'Israël a déclaré que son pays s'était associé au consensus autour de la résolution de l'Assemblée générale visant à débarrasser le Moyen-Orient de l'arme nucléaire. Si tel est le cas, et s'il souhaite réellement dénucléariser la région, pourquoi son pays continue-t-il à refuser d'adhérer au TNP? Pourquoi n'autorise-t-il pas l'Agence internationale de l'énergie atomique à inspecter ses installations nucléaires qui, comme l'admettent des experts et des journalistes israéliens, constituent une menace pour la sécurité et l'environnement de toute la région?

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République arabe syrienne. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Suède, M. Magnus Hellgren.

M. HELLGREN (Suède) (traduit de l'anglais): J'aimerais faire une brève observation à la suite de ce qui a été dit dans le message des ONG, mais avant d'en venir aux points de procédure, je saisis cette occasion pour remercier les auteurs de ce message, dont la contribution à nos travaux aura été fort utile et riche d'enseignements, et j'espère que certains des auteurs auront pris note de cela dans les galeries où ils se trouvent, je suppose.

En tant que représentant d'une délégation qui a, pour mémoire, apporté en séance plénière son appui à la proposition très claire et très sage formulée par l'Irlande, nous voulons, à ce stade, dire que nous avons été, comme d'autres, particulièrement déçus du rejet de cette proposition. L'expérience que nous avons une nouvelle fois vécue aujourd'hui, celle d'entendre les femmes, par la voix d'un intermédiaire (intermédiaire fort distingué, au demeurant), à l'occasion de la Journée internationale de la femme, met une fois de plus en évidence les problèmes de procédure de cette instance, mais aussi l'absence de transparence de son mécanisme décisionnel, et, selon nous, les déficiences du mécanisme de consultation et du système dit des groupes régionaux.

Nous nous félicitons de votre initiative, Monsieur le Président, visant à examiner les moyens de résoudre ce problème, et nous espérons que c'est la dernière année qu'un tel fait se produit.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Suède. L'orateur suivant sera le représentant de l'Algérie, M. Khelif.

M. KHELIF (Algérie) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés sont d'accord sur l'importance du désarmement nucléaire. Les déclarations des délégations de la Russie et des États-Unis sur les efforts menés par leurs pays pour réduire leurs arsenaux nucléaires montrent qu'il en est bien ainsi. Nous les remercions de leurs efforts, même si, du point de vue de mon pays, la question de l'irréversibilité reste encore à régler.

Nous avons écouté avec attention les déclarations faites sur un grand nombre de sujets, y compris un traité visant les matières fissiles et la priorité que la Conférence du désarmement lui accorde. Pour revenir sur ce qu'a dit l'Ambassadeur d'Allemagne concernant la nécessité de respecter les limitations des armements, afin de répondre aux intérêts sécuritaires des États, je ne

(M. Khelif, Algérie)

souhaite pas minimiser l'importance d'un tel traité, mesure de désarmement essentielle, particulièrement si on considère la question des stocks. Cependant, certains sujets sont importants pour certains pays, tels que les garanties de sécurité négatives, la sécurité extérieure et les risques liés à l'utilisation des armes nucléaires. Il ne nous appartient pas d'établir un ordre de priorité entre les différentes questions, qui sont toutes d'importance égale. Les quatre questions principales sont le désarmement nucléaire, un traité visant les matières fissiles, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Les représentants qui sont ici depuis de nombreuses années connaissent parfaitement les circonstances qui ont conduit à la soumission de la proposition des cinq Ambassadeurs visant à établir un équilibre entre ces différentes questions. Toutefois, il nous paraît prématuré d'affirmer que la question d'un traité sur les matières fissiles a recueilli un consensus au sein de tous les groupes, par opposition aux autres questions.

Le deuxième sujet que je voulais aborder est l'importance de la constitution d'un organe subsidiaire chargé du désarmement. Avec tout le respect que je dois à la délégation française, je voudrais dire que la question du désarmement nucléaire fait partie du programme de la communauté internationale depuis 1946. Elle a fait l'objet de la première résolution adoptée par l'Assemblée générale, qui a servi de base à l'accord par lequel le Traité sur la non-prolifération a vu le jour. Elle a également fait l'objet d'un avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

Je voudrais simplement dire que les Conférences d'examen du TNP de 1995 et de 2000 ont proposé la création d'un organe subsidiaire chargé d'examiner la question d'un traité sur les matières fissiles, alors que la quatrième des 13 mesures arrêtées en 2000 vise la création d'un organe subsidiaire chargé d'examiner la question du désarmement nucléaire.

Je terminerai en disant que ma délégation, comme de nombreuses autres, estime que la création d'un tel organe subsidiaire sur le désarmement est une priorité qui doit être réglée sans retard, parallèlement aux autres thèmes dont je viens de parler.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Algérie. Le dernier orateur sur ma liste est le représentant de la République islamique d'Iran, M. Eslamizad.

M. ESLAMIZAD (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, avant tout, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à ces exigeantes fonctions, de vous souhaiter le plein succès et de vous assurer du soutien et de la coopération sans faille de ma délégation.

J'ai demandé à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse, afin de réagir à certaines affirmations au sujet de mon pays, qu'a faites aujourd'hui le représentant d'Israël.

La politique israélienne d'agression et d'occupation et la menace constante que font peser sur l'ensemble du Moyen-Orient l'arsenal nucléaire israélien et les autres types d'armes de destruction massive détenues par ce pays sont à l'évidence la première cause d'insécurité et d'instabilité dans la région. J'ajouterai également que, compte tenu du fait qu'Israël demeure à l'écart du TNP, de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques, il est, selon nous, fort mal placé pour parler des droits et obligations d'États qui, eux,

(M. Eslamizad, République islamique d'Iran)

à l'image de la République islamique d'Iran, sont parties à ces instruments, ni de la façon dont ces États respectent lesdits instruments.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration, et je donne la parole à l'Ambassadeur d'Italie, M. Carlo Trezza.

M. TREZZA (Italie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord rendre hommage à l'Ambassadeur Caughley et saluer sa déclaration riche d'enseignements qui, si j'ai bien compris, est aussi sa déclaration d'adieux. Je tiens à le remercier du rôle important qu'il a joué au sein de la Conférence, et je me réjouis de le revoir dans ce qui seront, je le crois, ses nouvelles fonctions.

Nous avons aussi écouté avec attention le message des ONG à l'occasion de la Journée internationale de la femme, et nous reconnaissons le rôle que les ONG peuvent jouer dans le domaine du désarmement.

En outre, l'Ambassadeur de Croatie, M. Markotić, a présenté de façon exhaustive les résultats atteints dans le cadre du processus institué par la Convention d'Ottawa. À un moment donné, j'ai eu l'impression de me retrouver à une réunion organisée dans ce cadre, tant les orateurs ont été nombreux à aborder ce sujet. La question des mines a aussi été abordée par la délégation des États-Unis, que nous avons écouté avec intérêt confirmer sa position antérieure concernant cette question. Je tiens à dire que nous avons pris bonne note de ce que la proposition américaine vise à compléter, non à contrecarrer, la Convention d'Ottawa.

Comme nous l'avons déjà dit, l'Italie est disposée à aborder dans le cadre de la Conférence du désarmement toutes les questions se rapportant aux armes classiques, dont les mines terrestres, ou les mines antipersonnel, pour autant que cette démarche soit compatible avec nos obligations au titre de la Convention d'Ottawa et avec notre législation nationale en la matière, qui découle de ladite Convention.

Nous tenons à saluer l'intervention de l'Afrique du Sud. En effet, en renonçant à l'arme nucléaire, l'Afrique du Sud a montré qu'un retour en arrière était toujours possible. Je crois qu'il convient de ne pas négliger cet exemple. Nous partageons son point de vue en ce qui concerne la nécessité d'une plus grande transparence et le caractère primordial du Traité sur la non-prolifération.

Le représentant de la République arabe syrienne s'est interrogé sur le point de savoir si la question d'un traité sur les matières fissiles pouvait désormais donner lieu à des négociations au sein de la Conférence. Nous sommes d'avis qu'il y a davantage consensus en faveur de véritables négociations sur un tel traité, et nous pensons que de telles négociations sont plus réalisables aujourd'hui. J'ajouterai que la question du contrôle des matières fissiles, et plus particulièrement des matières fissiles vouées aux explosions nucléaires, est aujourd'hui plus urgente que jamais. Nous pensons que ce caractère d'urgence doit aussi être pris en considération et, dans cette perspective, nous nous félicitons de ce que le Japon ait d'ores et déjà prévu de nous

(M. Trezza, Italie)

présenter un document de travail intéressant, auquel nous devons, je crois, réfléchir très attentivement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Italie de ce tour d'horizon du débat d'aujourd'hui.

La liste des orateurs est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Avant de lever la séance, j'aimerais vous faire part de quelques réflexions et de quelques idées concernant la question du renforcement de la participation de la société civile aux travaux de la Conférence, et plus particulièrement de la pratique actuelle consistant à faire lire par personne interposée le message adressé à la Conférence du désarmement par les participantes au séminaire organisé à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

Vous vous en souvenez, durant la présente session, de nombreuses délégations ont estimé que, cette année, ce message devait être lu directement par une représentante des participantes au séminaire. Toutefois, mes consultations intensives en la matière n'ont pas abouti, et le message a, une fois de plus, été lu par le Président.

Néanmoins, sur la base de mes consultations et devant l'appui d'une écrasante majorité des membres à cette idée, je crois que la Conférence pourrait étudier la question plus en profondeur. Dans ce contexte, et avec votre aide, j'ai l'intention de prier, au nom des six Présidents, les Collaborateurs de la présidence d'étudier la méthode la plus efficace pour développer la participation de la société civile à nos travaux, en s'inspirant des différentes pratiques en usage à l'ONU et au sein d'autres organisations en la matière. Il sera recommandé aux Collaborateurs de rendre compte des résultats de leurs travaux à la fin de la session de 2006.

Enfin et surtout, s'agissant de la compilation des propositions et idées formulées au sujet des points 1 et 2 de l'ordre du jour, dont j'ai parlé lors de notre précédente séance plénière, ce travail est en cours de réalisation, et le résultat devrait être porté à la connaissance des délégations à la prochaine séance plénière.

La présente séance plénière est terminée. La prochaine séance plénière aura lieu le mardi 14 mars 2006, à 10 heures, dans cette salle.

La séance est levée à 12 h 50.
